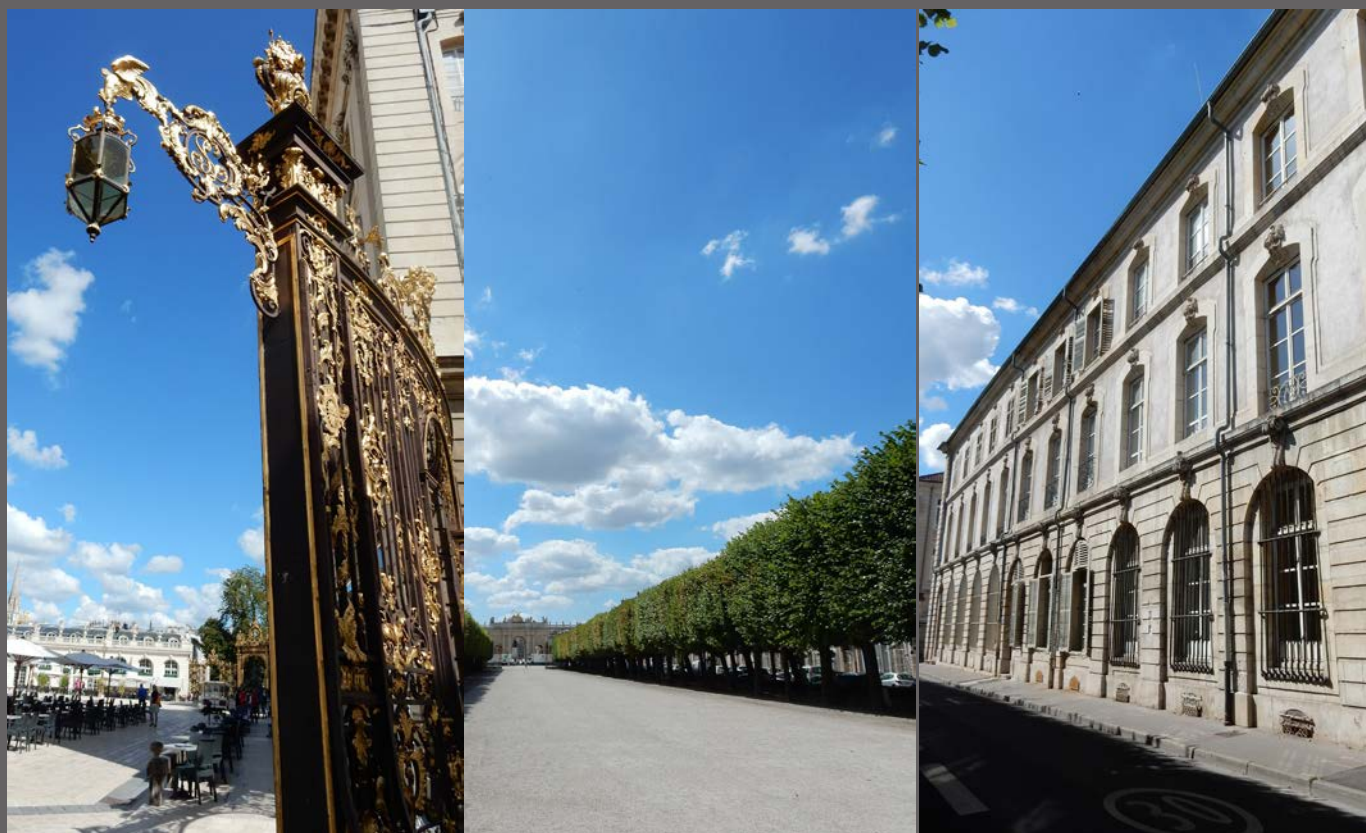


Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy

Élaboration du plan de gestion
Phase 1 : état des lieux
et diagnostic

*Version stabilisée en comité
technique - juin 2021*



Nancy,



PRÉAMBULE

Ce document de travail constitue la phase 1 d'élaboration du plan de gestion du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » commandé par la Ville de Nancy, en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

Il se compose tout d'abord d'un état des lieux permettant d'examiner factuellement, à partir de la documentation existante, ce Bien inscrit depuis près de 40 ans sur la Liste du Patrimoine mondial, notamment son contexte, son périmètre, ses caractéristiques, son état ainsi que les actions de gestion dont il fait l'objet.

Ensuite, un diagnostic établi en grande partie sur la base d'entretiens réalisés avec les acteurs de la gestion du Bien (élus et agents de la Ville de Nancy, agents de la Métropole du Grand Nancy et agents de l'Etat) propose une analyse critique de la gestion actuelle du Bien du point de vue patrimonial, territorial et des objectifs de l'UNESCO.

Les grands enjeux ainsi dégagés et partagés avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires au terme de cette première phase d'étude orienteront la conception du plan d'actions qui sera menée collégialement durant la seconde phase.

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

I - Présentation du Bien

A - Inscription sur la Liste du Patrimoine mondial	6
B - Situation géographique et références cadastrales	7
C - Historique	7

II - Description du Bien

A - Désignation	13
B - Déclaration du Valeur Universelle Exceptionnelle	13
C - Caractérisation	15
D - Acteurs	16
E - Attributs	17
F - Périmètres	18
G - État	19

III - Outils et dispositifs actuellement déployés sur le Bien

A - Sauvegarde et gestion	20
B - Connaissance	28
C - Transmission	29

3

DIAGNOSTIC

I - Du point de vue patrimonial

A - Conservation, protection	32
B - Mise en valeur	34
C - Médiation culturelle et tourisme	37

II - Du point de vue territorial

A - Rayonnement et attractivité	39
B - Transition écologique	41
C - Gouvernance et coordination	45

III - Du point de vue des objectifs de l'UNESCO

A - Patrimoine mondial	47
B - Paix et développement	49
C - Coopération	50

Synthèse des enjeux de gestion du Bien relevés dans le diagnostic	52
---	----

ANNEXES

Bibliographie et documentation	54
--------------------------------	----

ETAT DES LIEUX

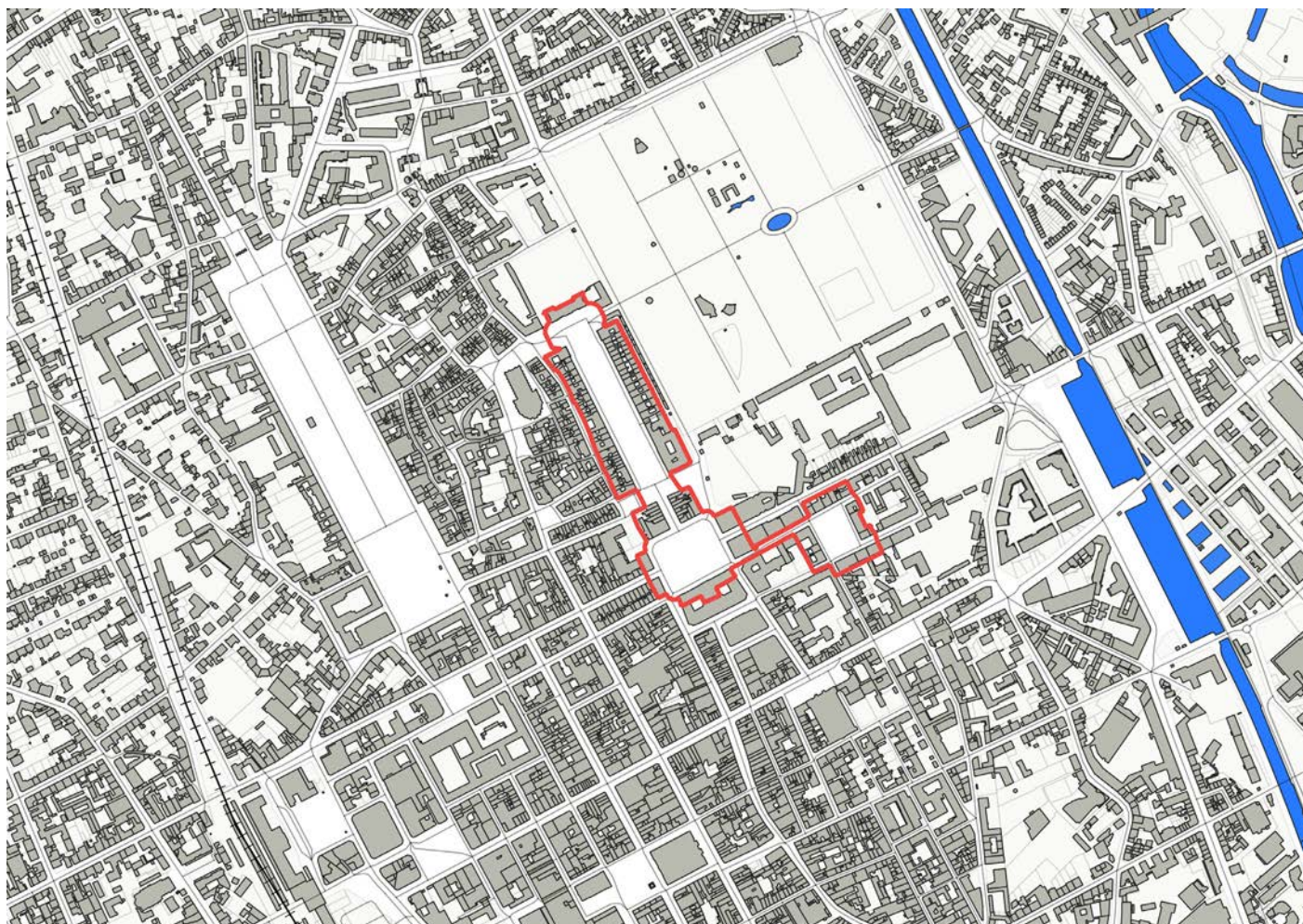
I- PRÉSENTATION DU BIEN

A - Inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a été inscrit en 1983 sur la Liste du Patrimoine mondial, lors de la 7^e session du Comité du patrimoine mondial (CONF 009).

Les critères de sélection (i) *représenter une chef-d'œuvre du génie créateur humain* et (iv) *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine* justifient depuis lors cette reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

28 autres Biens ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial en 1983, parmi lesquels : « Le Taj Mahal » (Inde), « L'abbaye de Saint-Gall » (Suisse), « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola » (France), « Le sanctuaire historique du Machu Pichu » (Pérou)...



Carte d'une partie du centre-ville de Nancy : le trait rouge délimite le périmètre du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » © GRAHAL

B - Situation géographique et références cadastrales

Le Bien se situe en région Grand Est (rassemblant depuis 2015 l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine), dans le centre-ville de Nancy, préfecture du département de Meurthe-et-Moselle (54) et cœur de la métropole du Grand Nancy.

Les parcelles suivantes sont comprises dans le Bien :

- AN 264 et 265, 267 à 293, 295 à 297, 300 et 301, 304 et 305, 308 à 310, 313, 317 et 318, 321 et 322, 324 et 325, 379 et 380, 407 et 408, 411 ;
- BE 1 à 11, 13, 293, 350 et 351, 353 et 354, 367, 404 et 405, 434 et 435, 468 et 469 ;
- AO 133 ;
- BD 1, 6 à 10, 21 à 23, 284 à 286, 319, 391 et 392, 43, 45.

Outre, le Bien nancéien, le Grand Est comporte actuellement 2 autres Biens (à Strasbourg et Reims) et 4 parties de Biens (fortifications du réseau Vauban et lieux de culte sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle).

C - Historique

Une œuvre politique et urbaine

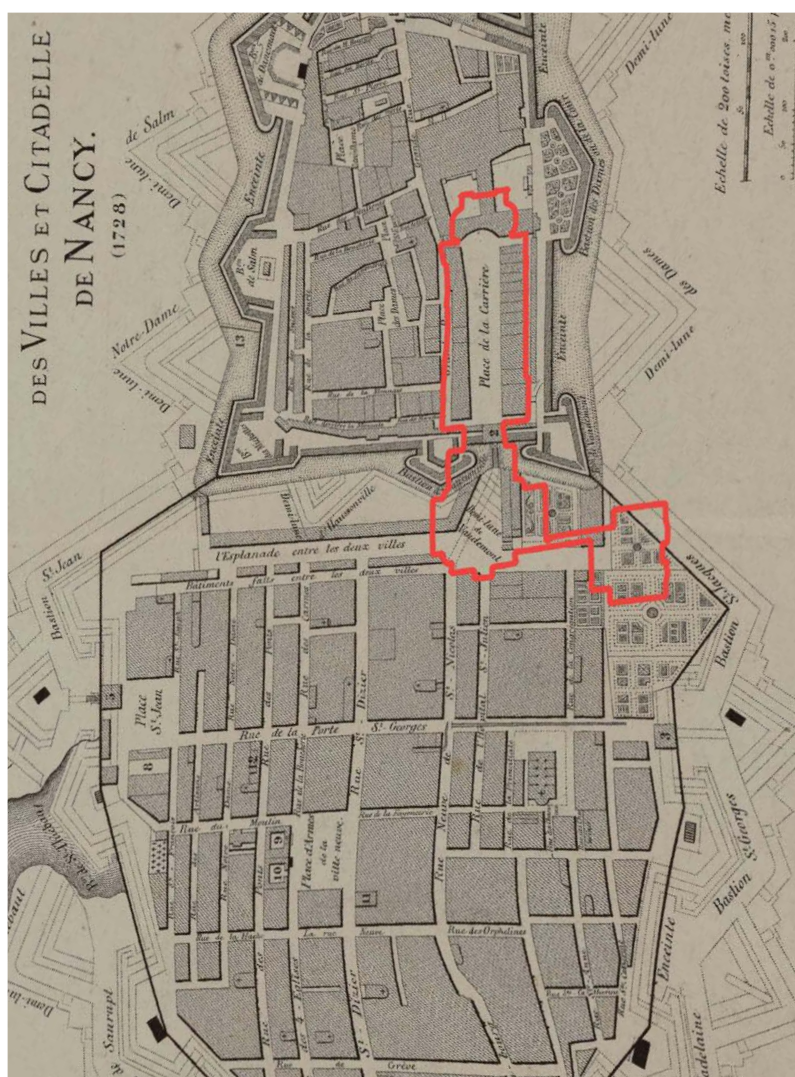
Organisé autour d'une place Royale à la gloire de Louis XV (1710-1774) devenue la place Stanislas, l'ensemble architectural créé à Nancy autour de 1755 était éminemment politique. Il symbolisait en effet, au terme de plusieurs siècles de conflit opposant indirectement le royaume de France au Saint-Empire romain germanique (dont le duché de Lorraine faisait partie politiquement), le rattachement de Nancy et de son territoire à son voisin français. Un rattachement d'autant plus remarquable qu'il s'était finalement opéré sans combat ni violence. La riche ornementation de la place Royale, notamment composée du chiffre du roi de France côtoyant les armoiries du duc Stanislas Leszczyński (1677-1766) et de reliefs sur le socle de la statue royale figurant le traité de Vienne (1738) ou encore le mariage de Louis XV et Marie Leszczyńska (1703-68), évoquait au contraire le tortueux mais pacifique jeu diplomatique qui aboutit à l'annexion de la Lorraine par la France grâce à une recomposition dynastique de l'Europe.

La paix constituait le message principal de ce programme. Outre le propos d'unité et de prospérité porté par la place Royale, celle originellement baptisée Saint-Stanislas fut effectivement renommée dès 1756 place d'Alliance pour célébrer la concorde entre la France et l'Autriche. Sa fontaine centrale, signée Paul-Louis Cyfflé (1724-1806), transplantée depuis la place de la Carrière fut alors remaniée pour servir ce discours avec ses dieux-fleuves communs aux deux puissances (l'Escaut, la Meuse et le Rhin) et ses inscriptions latines célébrant leur alliance.

En 1759, le don par Stanislas à la municipalité de Nancy des nouvelles constructions qu'il avait financées ainsi que des places Royale et de la Carrière constituait enfin un fort soutien à l'identité lorraine puisque le dernier duc remettait entre des mains locales le sort d'un ensemble monumental procédant certes d'enjeux nationaux et internationaux mais destiné, en premier lieu, aux Nancéiens.

L'ensemble XVIII^e était surtout une vaste et ambitieuse entreprise d'urbanisme visant à relier le noyau primitif de Nancy, fondé autour d'un *castrum* érigé par Gérard I^{er} d'Alsace (v. 1030-1070), à la Ville-Neuve, construite selon un plan régulier sous Charles III (1543-1608) et qui concentrait autour de la place du Marché les fonctions commerciales et administratives.

Aménagée sur un délaissé (appelé Esplanade) au pied des remparts, la place Royale qui prolongeait, côté ville médiévale, la Carrière préexistante et qui se poursuivait, côté ville moderne, au Sud, par la place d'Alliance, était davantage qu'un carrefour monumental entre les deux villes. Il s'agissait d'une refonte complète de la capitale du duché de Lorraine reposant sur une nouvelle répartition des fonctions relatives à la cité (civique, judiciaire, financière...). Un nouvel hôtel de ville fut en effet édifié sur le pan sud de la place Royale, symboliquement positionné dans l'axe de la nouvelle Intendance qui fermait au Nord la Carrière réaménagée. Entre les deux bâtiments, l'ancien hôtel de Craon, construit sous le duc Léopold (1679-1729) par Germain Boffrand (1667-1754) et qui servit de modèle à Emmanuel Héré (1705-63) pour l'ensemble architectural commandé par Stanislas, accueillit les juridictions de Lorraine transférées depuis la Ville-Neuve tandis qu'en face, une réplique fut construite pour abriter la Bourse des Marchands. La nouvelle centralité de Nancy, au propre comme au figuré, venait de voir le jour.



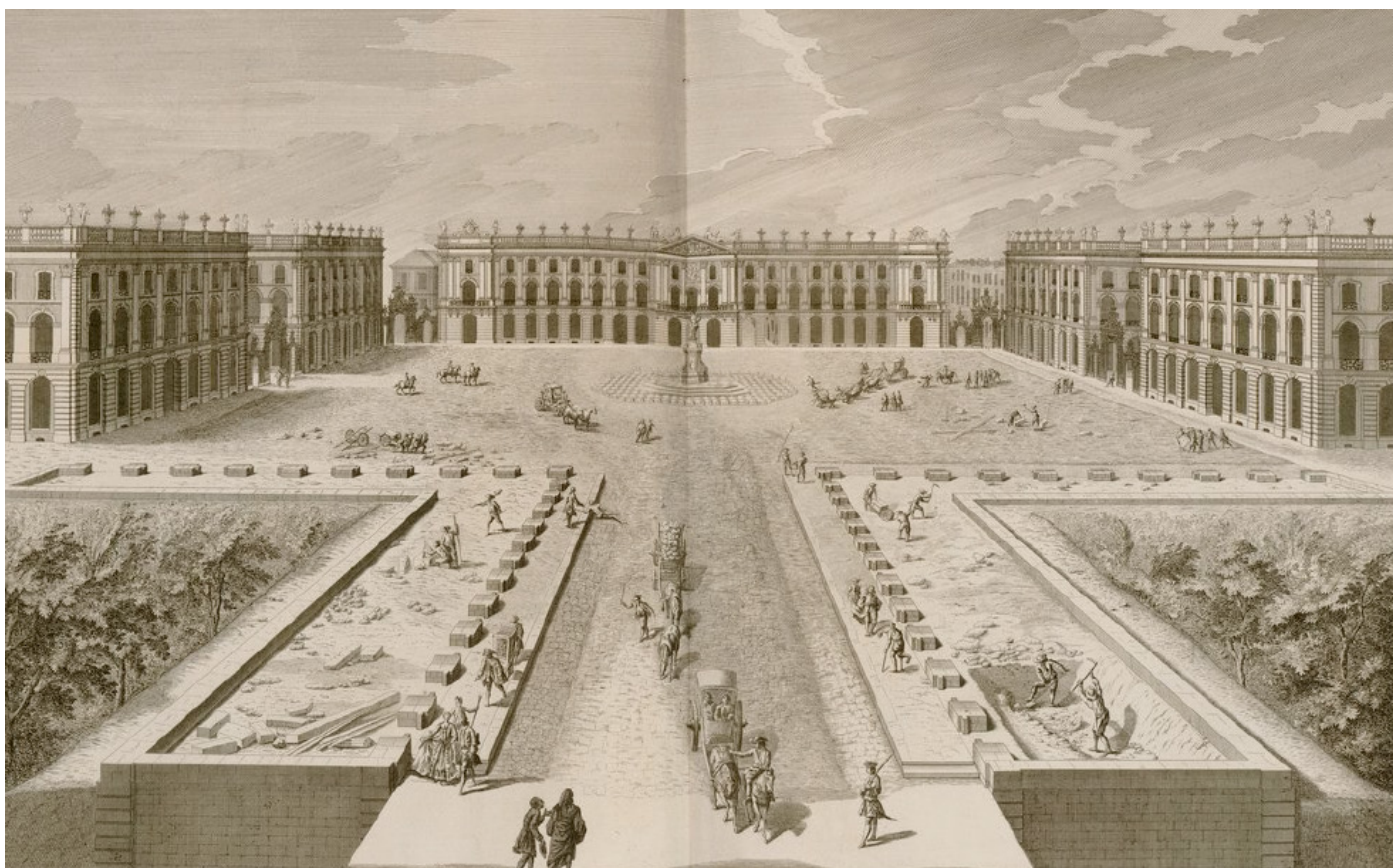
Superposition du périmètre du Bien sur le « Plan des Villes et Citadelle de Nancy » daté de 1728 (conservé aux Archives Municipales) © GRAHAL

Stanislas et Héré : figures tutélaires d'une œuvre collective

Les artistes, artisans, bâtisseurs et ouvriers ayant œuvré à la réalisation des trois places durant les années 1750 furent innombrables. Quelques-uns passèrent à la postérité tels le ferronnier Jean Lamour (1698-1771), auteur des fameuses grilles clôturant la place Stanislas, ou le sculpteur Barthélémy Guibal (1699-1757), à qui revint la conception de la statue de Louis XV, mais tous travaillèrent sous la houlette de l'architecte Héré (remplacé à sa mort par Richard Mique -1728-94-), lui-même au service de la vision de son commanditaire Stanislas.

Celui-ci n'était pas seulement un mécène et le principal financeur des places nancéiennes. Archétype du souverain-philosophe, le roi déchu de Pologne, arrivé dans le duché de Lorraine après des années d'exil, était un esprit cultivé, féru de science et grand bâtisseur (au moment des chantiers des places, il était déjà notamment à l'initiative de la construction de Notre-Dame-de-Bonsecours ou de l'hôtel des Missions Royales à Nancy). Si son investissement effectif dans le dessin des places et des façades est difficilement vérifiable, c'est bien lui qui choisit le site d'implantation de la place Royale pour y aménager, à l'emplacement de la porte construite sous Louis XIV (1638-1715) marquant le passage de la voie historique qui reliait Metz à Saint-Nicolas-de-Port, un carrefour avec une nouvelle route rejoignant Paris, capitale du royaume auquel la Lorraine sera officiellement réunie après sa mort. C'est également lui qui négocia avec les autorités militaires pour obtenir le déplacement de l'ancienne porte Royale. C'est encore lui qui, en tant que duc en titre, s'opposa au dessein du pourtant très influent chancelier Antoine Martin Chaumont de la Galaizière (1697-1783), agent de la couronne de France en Lorraine, qui souhaitait une simple rénovation de la place du Marché et de son hôtel de ville situés en Ville-Neuve. C'est enfin lui qui, ayant commandé cet ambitieux projet à 75 ans, en imposa le tempo avec le chantier rapide de la place Royale, inaugurée en 1755.

9



Vue de la place Royale de Nancy depuis la rue Héré tirée du recueil d'Emmanuel Héré, 1753.

Le grand projet d'unification et d'embellissement de la ville de Nancy par Stanislas fut mis en œuvre par son premier architecte, Emmanuel Héré. Le Nancéien, tout comme bon nombre de praticiens locaux de sa génération, s'était formé sur les chantiers commandés par Léopold à Germain Boffrand. Le répertoire classique de ce dernier (ordre colossal corinthien, rez-de-chaussée à arcades...) alimenta le nouvel ensemble (notamment l'hôtel de ville) qui, par filiation avec les propres références de Boffrand, élève de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), s'apparentait ainsi tant dans la conception (la typologie particulière des places royales) que dans la forme aux plus grandes réalisations françaises. Toutefois, la présence d'une équipe d'artistes et artisans lorrains influencés par le baroque italien et le style rocaille particulièrement en vogue en Europe centrale, le goût de l'époque pour l'ornementation et la fantaisie, le message de prospérité porté par le programme en lui-même confèrent à l'ensemble une théâtralité et une somptuosité (prégnantes dans les grilles de Lamour ou la fontaine de la place d'Alliance) qui le distingue de tout autre aménagement urbain contemporain. Intrinsèquement lié au contexte culturel nancéien, si particulier en ce milieu de XVIII^e siècle, l'ensemble des trois places dépasse finalement la double paternité de Stanislas et d'Héré pour se ramifier à des personnalités multiples et à autant d'inspirations.

Principales évolutions

Évoquer les modifications notables apportées au Bien implique de dater au préalable son état historique. Or, si la place Royale fut inaugurée en 1755, les travaux de l'hôtel de ville, une des pièces maîtresses de ce programme architectural et urbain, se poursuivirent jusqu'en 1761 et la plantation de 97 tilleuls sur la place d'Alliance daterait de 1763. Aucune date d'achèvement de l'ensemble XVIII^e ne se détachant ainsi clairement, on considérera comme apocryphe tout changement opéré après 1766, année du décès de Stanislas qui, en tant qu'instigateur du programme, peut être considéré comme le garant de son état de référence. Ainsi, aux extrémités de la place de la Carrière, le remplacement en 1759 des sculptures de gladiateurs par des ferronneries signées Lamour n'est par exemple pas retenu car considéré comme faisant partie du processus d'élaboration de cette œuvre complexe.

L'une des modifications les plus importantes connues par le Bien est d'ordre symbolique avec en 1831 le changement de nom de la place Royale en place Stanislas qui procédait probablement autant d'une démonstration de reconnaissance envers un souverain prodigue pour les Nancéiens que d'une réécriture régionaliste du discours honorifique, patriotique et dynastique sur l'annexion de la Lorraine initialement porté par le décor de la place.

Plusieurs transformations majeures, cette fois d'ordre matériel, intervinrent au fil du temps sur le Bien :

- 1771 – place de la Carrière : amorce de la fermeture du rez-de-chaussée du palais du Gouvernement.
- 1771 – place Royale/Stanislas : suppression des bassins annexes de la fontaine d'Amphitrite afin de ménager un passage vers la Pépinière.
- 1793 – place Royale/Stanislas : dégradation des marques liées à la noblesse et démontage de la statue de Louis XV.
- Courant XIX^e siècle – place d'Alliance : réfection de la voirie entraînant la suppression des emmarchements originels devant les portes piétonnes et les entrées de cave des immeubles bordant la place.
- place de la Carrière : première grande restauration du Bien portant particulièrement sur l'ancienne Intendance/palais du Gouvernement, l'hémicycle attenant et l'arc Héré.

- 1831 – place Royale/Stanislas : à l'occasion du changement de nom de la place, installation d'une statue à l'effigie du roi-duc sur le socle conservé de l'ancienne statue de Louis XV.
- 1836 – place Stanislas : installation des premiers réverbères et réfection des trottoirs avec du bitume ; ces aménagements se poursuivront durant tout le XIX^e siècle.
- Vers 1840 – place Stanislas : modification des toitures à faible pente des édifices bordant la place (donnant l'illusion d'un toit-terrasse à l'italienne) avec l'ajout de mansardes et de lucarnes.
- 1906 – place Stanislas : incendie du théâtre municipal (à l'emplacement de l'actuel Musée des Beaux-Arts).
- 1919 – place Stanislas : inauguration du nouveau théâtre-opéra reconstruit de l'autre côté de la place, à l'emplacement de l'ancien Hôtel des Fermes.
- 1936 – place Stanislas : déménagement définitif du Musée des Beaux-Arts dans l'ancien collège royal de médecine (après avoir occupé, à partir de 1814, ce site puis, à partir de 1828, l'Hôtel de Ville).
- 1958 – place Stanislas : nivellement du sol pour organiser le stationnement automobile.
- 2005 – place Stanislas : importante campagne de restauration coïncidant avec la fermeture de la place à la circulation automobile.

Il est à noter que les fonctions de chacune des places n'ont guère évolué depuis leur aménagement : celles de la Carrière et d'Alliance ont conservé leur vocation essentiellement résidentielle (la place de la Carrière accueillant également des institutions – les juridictions de l'Hôtel de Craon et la Bourse des Marchands devenant Cour d'appel et Tribunal administratif – ainsi que des événements festifs et culturels dans la continuité des spectacles et tournois qui s'y déroulaient dès sa création au XVI^e siècle) ; la place Stanislas, demeure cet élément urbain central, à la fois espace de passage et de rencontres (carrefour de voies stratégiques devenu lieu de rassemblement des Nancéiens et des visiteurs), commercial (boutiques présentes dès l'origine dans les basses-faces) et institutionnel (si le pavillon de l'intendant de Stanislas est devenu un hôtel, l'hôtel de ville perdure dans cette fonction tandis que la vocation publique du théâtre en partie devenu Musée des Beaux-Arts et de l'hôtel des Fermes qui est aujourd'hui l'Opéra demeure).

11

Les dates-clés du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy »	
Mi-XI^e siècle	Naissance de Nancy autour d'un lieu fortifié qui sera l'embryon de la Ville-Vieille.
Vers 1590	Création de la Ville-Neuve au Sud du vieux Nancy. L'ensemble est doté de son propre système de fortifications.
1670-73	Redressement des fortifications entourant la Ville-Vieille.
1725	Mariage de Louis XV avec Marie Leszczynska, fille de Stanislas Leszczynski, roi de Pologne en exil.
1738	Traité de Vienne qui met fin à la guerre de succession de Pologne : en compensation de la perte de son trône, Stanislas devient duc de Bar et de Lorraine à titre viager, ses duchés revenant, par son gendre, au royaume de France à sa mort.
1751	Lancement du projet d'embellissement de Nancy unificateur sur le plan urbain (connexion des deux villes, développement du territoire...) comme politique (création d'une place Royale, affirmation du statut de capitale régionale...).
1752	Début des travaux : remaniement de la Carrière, destruction de l'édifice servant d'hôtel de ville en Ville-Neuve, pose de la première pierre du premier édifice de la place Royale, premiers terrains concédés sur la place Saint-Stanislas/d'Alliance.
1754	Élévation de l'arc dédié à Louis XV/arc Héré à la jonction des places de la Carrière et Royale.
1755	Inauguration de la place Royale.
1756	Changement de nom de la place Saint-Stanislas pour célébrer le traité de Versailles qui apaise les relations franco-autrichiennes.
1759	Donation par Stanislas des constructions nouvelles ainsi que des places de la Carrière et Royale à la municipalité de Nancy.
1761	Achèvement des chantiers des édifices bordant les trois places.
1766	Mort de Stanislas et rattachement de la Lorraine à la France en application du traité de Vienne.
1831	L'ancienne place Royale est rebaptisée place Stanislas, sa statue remplaçant celle de Louis XV, fondue durant la Révolution.
1906	Incendie du théâtre municipal sur la place Stanislas qui entraînera d'importants travaux et relocalisations d'institutions culturelles au sein de cet espace.
1983	Inscription des trois places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance sur la Liste du Patrimoine mondial.
2005	Grande campagne de restauration pour le bicentenaire de la place Stanislas qui devient piétonne.

II- DESCRIPTION DU BIEN

A - Désignation

Depuis son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 1983, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » n'a pas changé d'intitulé.

Le paragraphe 167 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial (version datée de 2019) donne en effet la possibilité à l'État partie de « demander que le Comité autorise un changement de nom d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. »

B - Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle

L'UNESCO, au travers de ses *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (version datée de 2019) définit ainsi la Valeur Universelle Exceptionnelle : « *La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.* » (extrait du paragraphe 49).

Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial avant 2007, date à partir de laquelle la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été considérée par le Comité du patrimoine mondial comme un instrument essentiel, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a fait l'objet en 2017 d'une écriture rétrospective de sa Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle, adoptée (décision 41 COM 8E) en ces termes :

« Brève synthèse

Situées en région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy constituent un des paysages urbains les plus harmonieux de l'époque des Lumières, illustrant de façon exemplaire et magistrale l'idée de la place royale, espace urbain central et monumental. Prétendant malheureux au trône de Pologne, Stanislas Leszczyński, beau-père du roi de France Louis XV, reçut pour prix de son abdication les duchés lorrains à titre viager. Il y régna de 1737 à 1766. Les travaux d'urbanisme de Nancy sont les plus belles réalisations du mécénat de ce prince.

Construites de 1752 à 1756, les places de Nancy composent un espace urbain monumental dont la valeur réside dans l'exemplarité et la variété de son programme, dans la subtilité de sa scénographie, dans la richesse de son architecture et de son ornementation.

Les façades ordonnancées dues à Emmanuel Héré, inspirées d'une première réalisation de Germain Boffrand, les grilles somptueuses qui ornent les angles ouverts dues à Jean Lamour, les fontaines de Neptune et d'Amphitrite du sculpteur Guibal, la fontaine de la place d'Alliance par Paul-Louis Cyfflé, font de cet ensemble un indéniable chef-d'œuvre. Les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance constituent l'exemple le plus ancien et le plus typique d'une capitale moderne, où un monarque éclairé s'est montré soucieux d'utilité publique. À côté d'une architecture de prestige, exaltant le souverain, avec ses arcs de triomphe, ses statues, ses fontaines, le projet procurait à la population trois places

13

qui donnaient accès à l'hôtel de ville, au palais de justice et au palais des Fermes, ainsi qu'à d'autres édifices publics.

Critère (i) : Les trois places de Nancy constituent une réalisation artistique unique, véritable chef-d'œuvre de génie créatif.

Critère (iv) : Les places de Nancy offrent le témoignage le plus ancien et le plus typique de l'urbanisme du Siècle des Lumières, dans une ville moderne où un monarque éclairé réalisa un exceptionnel programme d'espaces et de bâtiments publics, démontrant qu'il était sensible aux besoins de la population.

Intégrité

L'ensemble des places a conservé son intégrité d'ordonnancement, d'architecture et d'ornementation. Seules ont varié les destinations ou usages de certains édifices qui les bordent, tout en conservant des fonctions urbaines de nature publique. Les places ont gardé leur unité, leur urbanité et leur centralité.

Authenticité

Plusieurs restaurations ont été entreprises, depuis plus d'un siècle, afin de préserver ce bien et l'embellir en prenant le parti de conserver son authenticité, comme la restauration complète du sol et des façades de la Place Stanislas, ou la restauration du Tribunal et du pavillon Héré sur la Place de la Carrière.

Ces interventions d'entretien et de restauration, fondées sur des études scientifiques et techniques préalables, menées sous le contrôle de l'État, ont permis d'améliorer son état de conservation. La place Stanislas a retrouvé sa splendeur.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les trois places composant le bien bénéficient d'un ensemble de mesures de protection au titre du code du Patrimoine, qui se sont progressivement déployées et étendues du début du XXe siècle à 2003. Un secteur sauvegardé a été approuvé en 1996, incluant l'ensemble du bien. Une zone tampon de 159 hectares a été proposée sur la base des limites du site patrimonial remarquable étendu. A ce titre, tous les travaux sur les éléments du bien sont soumis à autorisation des services du ministère de la Culture et de la communication et sont réalisés sous son contrôle.

La mise en œuvre du système de gestion et le contrôle de son efficacité incombent à la Communauté urbaine du Grand Nancy et au Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ensemble des institutions locales, en concertation avec les services déconcentrés de l'État, contribue à une gestion efficace du bien, qui s'inscrit dans une démarche globale de protection et de mise en valeur du patrimoine. »

Il ressort de cette synthèse que la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien réside dans sa qualité d'« espace urbain central et monumental » au programme varié, mis en scène et richement orné, et en ce qu'il constitue ainsi un exemple ancien et typique de « l'urbanisme du Siècle des Lumières », à la fois prestigieux et répondant aux besoins de la population.

C - Caractérisation

Selon l'*Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial* (dans sa mise à jour d'octobre 2015), le Bien comprend les éléments suivants :

- l'espace des places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance ;
- les constructions bordant ces trois places (hôtels particuliers, immeubles, édifices publics...) ;
- les voies qui relient les places entre elles (les rue Héré et Lyautey) ;
- les constructions donnant sur la rue Héré (arc de triomphe, basses face...).

S'en dégage une impression globale de forte minéralité et de grande symétrie : dessin quadrangulaire des places, rectitude des alignements et des voies d'orientation Nord/Sud et Est-Ouest, prédominance de la pierre depuis les façades des édifices jusqu'aux sols des espaces publics (dallés ou gravillonnés) en passant par l'abondante décoration sculptée (vasques des fontaines, modénature des immeubles...). Impression toutefois nuancée par une multitude de variations affirmant un caractère résolument théâtral : l'hémicycle à colonnades terminant l'extrémité nord de la place de la Carrière, les plantations d'arbres soulignant le pourtour en pierre des places d'Alliance et de la Carrière, les ferronneries dorées adoucissant les angles de la place Stanislas, les différences de proportions et d'ornementation rencontrées sur les édifices bordant les espaces publics (nombre de travées et modénatures non uniformes ; basses faces littéralement moins élevées que les autres et en particulier que l'arc de triomphe ou que l'hôtel de ville surmonté d'un fronton...).

L'ensemble constitue une centralité de la ville de Nancy, tant sur le plan urbain que des fonctions et des usages. Tout d'abord, il opère encore, comme au milieu du XVIII^e siècle, la jonction entre les différentes parties de la ville : médiévale au Nord, moderne au Sud et, depuis le XIX^e siècle, industrielle avec les quartiers tertiaires et résidentiels à l'Ouest et les zones d'activités sur la Meurthe à l'Est. Par ailleurs, même devenue piétonne, la place Stanislas ne marque pas moins le croisement des voies historiques (parallèles à la rivière et allant vers Metz puis le Luxembourg) et d'axes plus récents (vers la gare et au loin Paris).

Il s'agit d'un lieu pluriel, à la fois centralité administrative (avec l'Hôtel de Ville et les tribunaux), pôle culturel (avec les musées, les édifices de spectacle et les places qui accueillent des événements), zone commerciale (avec les cafés, restaurants et boutiques sur la place Stanislas ou aux abords immédiats) et espace résidentiel (avec les nombreux immeubles de rapport).

De ces fonctions découlent autant d'usages qui s'ajoutent à l'attraction qu'a toujours suscitée le Bien et qui conduit vers lui, depuis plus de 250 ans, habitants et visiteurs. Cet usage touristique du Bien est devenu une activité essentielle pour le territoire : en 2018, une enquête conduite auprès des touristes séjournant à l'hôtel démontrait ainsi que la première motivation de leur séjour à Nancy était la richesse patrimoniale de la ville et que leur première source de satisfaction était bel et bien la place Stanislas.

La définition, le statut ou les fonctions du Bien sont des données de base mais ne sont pas pour autant dénuées d'enjeux tant il est indispensable que tous les acteurs impliqués dans la gestion des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » les intègrent et les partagent.



Extrait de l'Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (mise à jour en 2015) : en orange, l'emprise du Bien.

D - Acteurs

Outre l'État français, c'est-à-dire l'État partie signataire de la *Convention du Patrimoine mondial*, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » mobilise plusieurs autres acteurs. En premier lieu, les collectivités territoriales concernées qui sont, depuis la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) et ses décrets parus en 2017, co-responsables de la protection des Bien inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : « *Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens reconnus en tant que biens du patrimoine mondial, l'État et les collectivités territoriales ou leurs groupements protègent ces biens et, le cas échéant, tout ou partie de leur zone tampon* » (extrait de l'article R. 612-1). Ainsi, la Ville de Nancy, propriétaire depuis Stanislas de certains éléments du Bien comme l'Hôtel de Ville, et la Métropole du Grand Nancy, dotée des compétences Urbanisme, Attractivité, Tourisme, Mobilités-Circulation, Voirie-Espaces publics, agissent pour l'intégrité de celui-ci et la transmission de sa VUE.

Cette multiplicité d'acteurs correspond à une pluralité de niveaux et de types d'intervention qu'il convient de tous identifier pour gérer de manière globale et efficiente le Bien.

Du fait du grand nombre d'édifices privés constituant le Bien, de multiples autres propriétaires influent, de par les opérations d'entretien et de rénovation qu'ils sollicitent ou non, sur son état de conservation, de même que, dans une certaine mesure, leurs locataires et exploitants-gérants.

Enfin, lieu de passage et de promenade par nature, les places attirent un grand nombre de riverains et de touristes dont la présence et les pratiques ont une incidence sur le Bien.

E - Attributs

Les attributs d'un Bien du Patrimoine mondial sont : « *d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu* » (extrait du paragraphe 83 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, version datée de 2019). C'est par eux que s'exprime le degré d'authenticité et d'intégrité du Bien.

Du fait de l'ancienneté de l'inscription du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » sur la Liste du Patrimoine mondial, la seule source évoquant ses attributs est le *Rapport périodique* (qui est un document de suivi de l'application de la Convention du Patrimoine mondial) établi en 2014. Y sont considérés comme porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance » les catégories d'éléments et éléments suivants, listés dans cet ordre :

- les façades ordonnancées ;
- les grilles ;
- les fontaines ;
- l'arc de triomphe ;
- les statues ;
- les espaces et bâtiments publics.

L'importance des attributs pour incarner la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial appelle à caractériser plus précisément ceux qui expriment l'authenticité et l'intégrité de l'ensemble XVIII^e de Nancy.

17



Grilles des angles d'entrée de la place Royale, 1758 © Archives Municipales

F - Périmètres

Le bien

« Des limites doivent être établies pour englober tous les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle, y compris l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. » (extrait du paragraphe 99 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, version datée de 2019).

D'une surface de 7 hectares, le Bien nancéien, qui s'articule autour des places aménagées au milieu du XVIII^e siècle, englobe l'intégralité des édifices, publics et privés, qui bordent celles-ci, ainsi que, dans un souci de préservation de la cohérence de cet ensemble urbain, les deux rues connectant les trois espaces entre eux, excluant par contre les bâtiments élevés le long de la rue Lyautey.

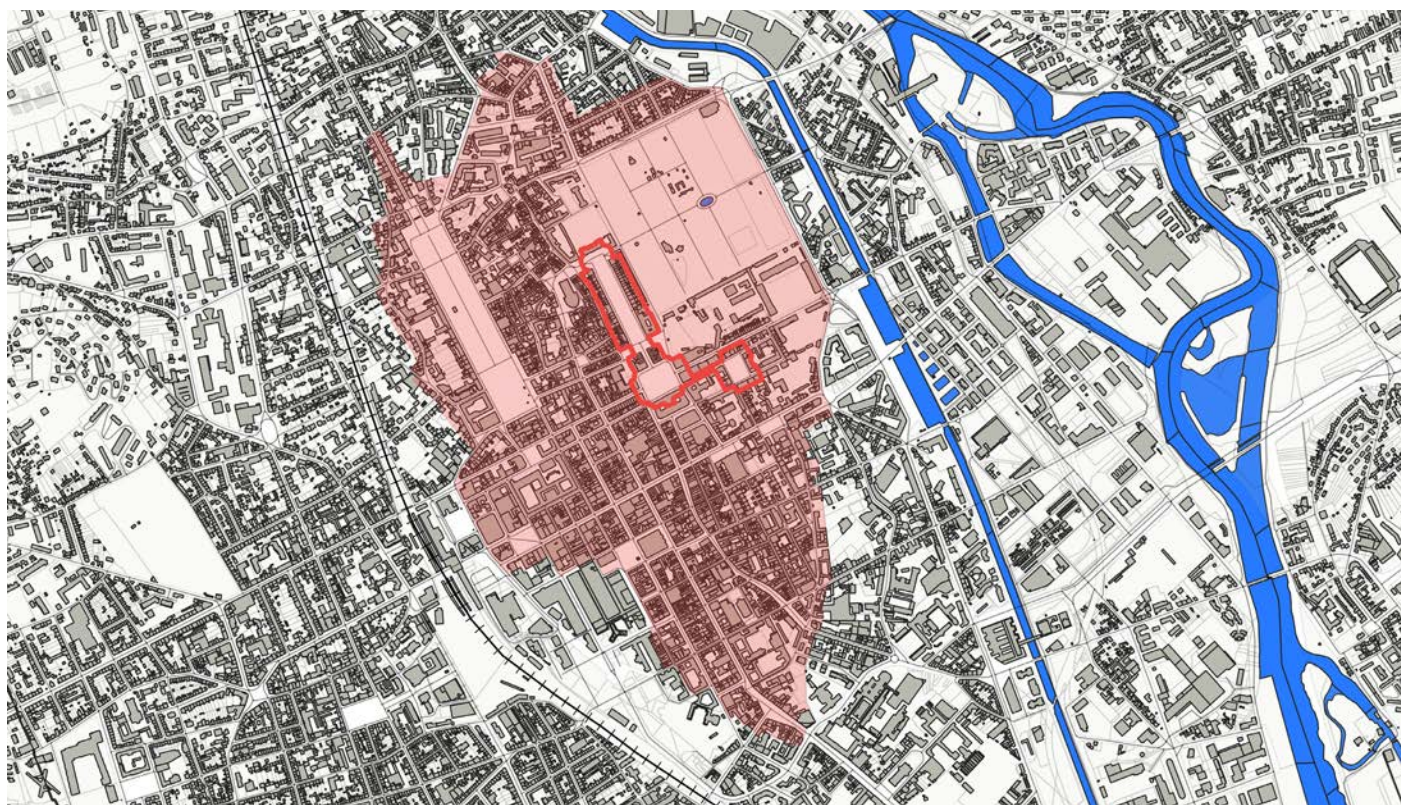
La délimitation actuelle du Bien (les trois places et leurs connecteurs architecturaux ou urbains) et de sa zone tampon (englobant la Ville-Vieille et la Ville-Neuve) est cohérente avec la destination première de cet ensemble conçu pour relier les deux parties de la ville de Nancy.

La zone tampon

Inscrit en 1983 sans zone tampon, le Bien a été doté en 2016, après approbation du Comité du patrimoine mondial (décision 40 COM 8B.43) de ce que les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial* (version datée de 2019) définissent comme « une aire entourant le bien [...] dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien » (extrait du paragraphe 104).

Il s'agit de l'ancien secteur sauvegardé de Nancy, créé en 1976, légèrement étendu en 2011 et devenu en 2019, conformément à la loi LCAP du 7 juillet 2016 un Site Patrimonial Remarquable régi par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Ses 166 hectares englobent la Ville-Vieille et la Ville-Neuve de Nancy que l'ensemble XVIII^e entendait réunir.

18



Carte d'une partie du centre-ville de Nancy : l'aplat rouge délimite la zone tampon du Bien © GRAHAL

État matériel

En complément de l'état d'intégrité et d'authenticité du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » établi en 2017 par la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective, les *Rapports périodiques* apportent des précisions sur les facteurs affectant l'ensemble XVIII^e. Le dernier en date (soumis en 2014) liste ainsi :

- le développement commercial, qui a un impact à la fois négatif (potentielle perte de cohérence et d'harmonie du fait des installations liées aux activités commerciales) et positif (maintien d'une dynamique et des usages originels de certains éléments du Bien) et qui est jugé maîtrisé de par l'existence du fort régime de protection patrimoniale du Bien et de ses abords (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Monuments Historiques...) ;
- la destruction délibérée, en référence à l'abattage d'arbres sur la place d'Alliance survenu lors d'une manifestation en 2013 ;
- les tempêtes, tel l'orage de 2012 ayant dégradé légèrement quelques bâtiments.

État de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial

Le dernier *Rapport périodique* évalue également la situation générale du Bien, notamment :

- sa protection, jugée « *appropriée ou meilleure* », d'autant que depuis une zone tampon a été définie ;
- son système de gestion, soit un comité directeur rassemblant divers échelons (national, régional, local) qui est « *totalement appliqué et contrôlé* » bien qu'il ne soit « *que partiellement adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien* » ;
- son fonctionnement humain et financier, avec un budget, des équipements et des personnels considérés comme globalement suffisants ;
- sa connaissance scientifique, qui est « *considérable, mais [...] pas dirigée vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle* »
- son programme d'éducation et de sensibilisation, jugé excellent en ce qui concerne la présentation et l'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- la gestion des visiteurs, avec des flux touristiques n'affectant pas la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Il ressort des Rapports périodiques un constat d'état globalement très satisfaisant du Bien ainsi que l'existence d'un système de gestion. Ces affirmations seront cependant vérifiées et remises en perspective dans le diagnostic du point de vue patrimonial, territorial et de l'UNESCO qui suit.

III- OUTILS ET DISPOSITIFS ACTUELLEMENT DÉPLOYÉS SUR LE BIEN

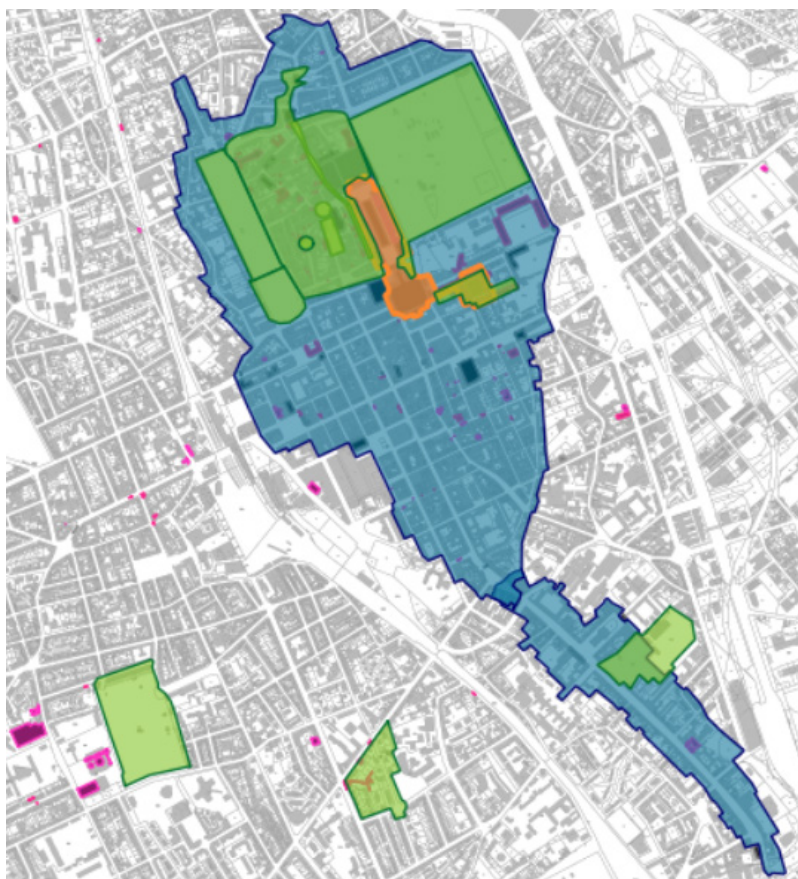
A - Protection et gestion

La protection au titre des sites (Code de l'Environnement)

Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » est partiellement compris dans trois sites inscrits :

- Le Parc de la Pépinière par l'arrêté du 17 septembre 1947 ;
- Place d'Alliance, rue d'Alliance et la rue Girardet (une partie) par l'arrêté du 17 septembre 1947 ;
- Le Quartier Saint-Epvre par l'arrêté du 20 mars 1972.

L'Architecte des Bâtiments de France doit donc rendre un avis sur tous les projets impliquant la modification du site. Toutefois, lorsqu'un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques est concerné, c'est, depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016, cette protection qui prévaut sur celle du site.



Emprises des différentes réglementations patrimoniales : outre le périmètre UNESCO en orange, sont figurés en vert les sites classés/inscrits, en bleu, les Sites Patrimoniaux Remarquables ainsi qu'en noir et violet, les Monuments Historiques classés et inscrits © Atlas des Patrimoines

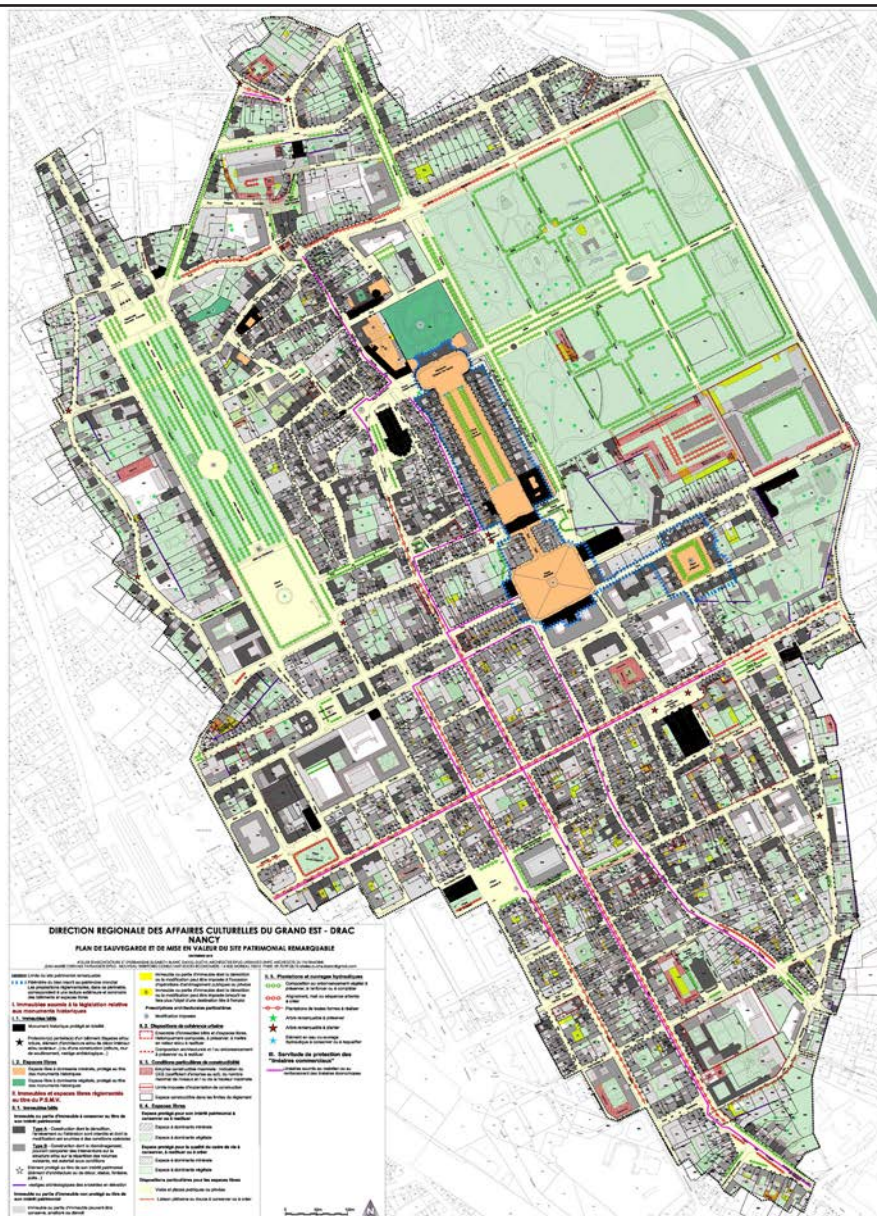
Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (Code de l'Urbanisme)

Outre le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe et Mosellan (validé en 2013), dont le volet patrimonial, essentiellement indicatif, est cependant inadapté pour constituer un outil de protection, et le Plan Local d'Urbanisme de Nancy, auquel devrait se substituer en 2022 le document intercommunal du Grand Nancy, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy planifie et réglemente l'évolution de son

centre historique, soit l'intégralité du Bien. Ce document définit et régit également la zone tampon du Bien.

L'Architecte des Bâtiments de France y exerce une surveillance générale de tous les projets de travaux extérieurs ou de transformations intérieures. Toutefois, sur les immeubles protégés au titre des Monuments Historiques, c'est à nouveau cette protection qui prime.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a fait l'objet d'une révision menée conjointement par l'Etat et la Métropole du Grand Nancy, en lien avec la ville de Nancy, et approuvée en décembre 2019.



Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : règlement graphique
© Métropole du Grand Nancy

La protection au titre des Monument Historiques (Code du Patrimoine)

Cette forte patrimonialisation du centre-ville de Nancy repose sur un nombre très important d'immeubles protégés au titre des Monuments Historiques (279 édifices, partiellement ou en totalité, classés ou inscrits dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), qui, en ce qui concerne la majorité de ceux présents sur le Bien, l'a été précocement, bien avant l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

Il en résulte une protection au titre des Monuments Historiques complète du Bien (à l'exception de l'emprise au sol de la rue Lyautey) et extrêmement forte à proximité immédiate, avec notamment de nombreux immeubles inscrits aux abords (non compris dans le Bien) de la place d'Alliance, le long des rues Lyautey et Girardet.

Édifices et espaces protégés au titre des Monuments Historique dans le Bien

Désignation	Propriété	Parties protégées	Nature et date de la protection	Localisation
Palais du Gouvernement	Publique	Façades et toitures ; exèdres et portes du palais ; sols du jardin et des deux cours	Classement partiel – arrêtés des 27 décembre 1923 et 21 décembre 2005	Place de la Carrière
Hôtel de Morvilliers	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 12 juin 1928	Place de la Carrière (n°38)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°36)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°34)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°32)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°30)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°28)
Immeuble	Privée	Façades et toitures ; fontaine dans la cour	Inscription et classement partiels – arrêtés du 7 février 1925 et du 7 septembre 1945	Place de la Carrière (n°26)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°24)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°22)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°20)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°18)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°16)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°14)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°12)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°10)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°8)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°6)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°4)
Hôtel de Craon (Cour d'Appel)	Publique	-	Classement – arrêté du 7 février 1924	Place de la Carrière (n°2)
Hôtel Héré	Privée	Façades, toitures, mur mitoyen, sol de la cour et perron, plusieurs escaliers intérieurs, des caves	Classement partiel – arrêté du 20 décembre 2005	Place de la Carrière (n°49)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°47)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°45)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°43)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°41)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°39)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°37)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°35)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°33)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°31)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°29)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°27)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°25)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°23)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°21)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°19)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°17)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°15)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°13)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°11)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°7)
Bourse des Marchands (Tribunal Administratif)	Publique	-	Classement – arrêté du 5 juillet 1924	Place de la Carrière (n°5)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°3)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 7 février 1925	Place de la Carrière (n°1)
Ensemble formé par la place Stanislas, la rue Héré et la place de la Carrière	Publique	Arc de triomphe et hémicycle ; sols, vases, statues, fontaines et grilles du XVIIIe siècle	Classements – arrêtés du 27 décembre 1923 et du 14 mai 2003	Place Stanislas, rue Héré et place de la Carrière
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°28)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°26)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°24)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°22)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°20)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°18)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°16)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°23)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°21)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°19)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°17)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°15)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°13)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Rue Héré (n°11) Place Stanislas (n°7-9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 2 avril 1928	Place Stanislas (n°5)
Musée des Beaux-Arts	Publique	-	Classement – arrêté du 27 décembre 1923	Place Stanislas (n°3)
Hôtel Jacquet	Privée	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 25 juin 1929	Place Stanislas (n°1)
Hôtel de Ville	Publique	-	Classement – arrêté du 12 juillet 1886	Place Stanislas
Hôtel Alliot (Grand Hôtel de la Reine)	Publique	Façades et toitures	Classement partiel – arrêté du 18 septembre 1929	Place Stanislas (n°2)
Opéra national de Lorraine	Publique	-	Classement – arrêté du 26 décembre 1923	Place Stanislas (n°4)
Place d'Alliance	Publique	Fontaine ; sol et plantations	Classement et inscription partiels – arrêtés du 15 janvier 1925 et du 25 février 1950	Place d'Alliance
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°2)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°4)
Immeuble	Publique	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°6)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°2)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°2 bis)

Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°4)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 29 avril 1944	Rue Girardet (n°6)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Girardet (n°1)
Hôtel d'Alsace	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Place d'Alliance (n°8)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°10)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°13)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°11 bis)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°11)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°9)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°7)
Immeuble	Privée	Façades et toitures	Inscription partielle – arrêté du 25 février 1950	Rue Lyautey (n°5 bis)

27

Sur 83 édifices protégés au titre des Monuments Historiques :
- 56 sont inscrits au moins pour partie (soit environ 67 %) ;
- 5 sont totalement protégés (soit environ 6 %)
- 12 sont des propriétés publiques (soit environ 14%).

Bibliographie

Depuis les *Plans et élévations de la Place Royale de Nancy et des autres édifices qui l'environnent bâtis par les ordres du Roy de Pologne Duc de Lorraine* publiés en 1753 par Emmanuel Héré, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » a été abondamment décrit, commenté et étudié.

Le 250^e anniversaire de l'ensemble XVIII^e, et les importants travaux de restauration entrepris à cette occasion, ont suscité à partir de 2005 de nouvelles publications et approches, parmi lesquelles :

- BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, place d'Alliance », in : Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France. Nancy et Lorraine méridionale, 164^e session, 2006, 2008, p. 159-164
- BRADEL Vincent, *De la place royale à l'espace public. Quel devenir pour les espaces publics nés du siècle des Lumières ?*, 2007
- CAFFIER Michel, *Place Stanislas : Nancy, trois siècles d'histoire*, 2005
- PICARD Claudie, *Nancy baroque : l'ornementation des trois places*, 2005

Fonds d'archives

Projet princier, centralité urbaine, lieu d'exercice du pouvoir, chef d'œuvre architectural et ornemental, espace de loisirs... le Bien est à l'origine d'une documentation nombreuse et variée, à l'image de ses différents statuts mais aussi de tous les acteurs privés et publics impliqués dans sa gestion et sa mise en valeur depuis le milieu du XVIII^e siècle. A titre d'exemple, sont ainsi conservés :

- aux Archives Municipales, les comptes-rendus des chantiers de restauration de la place Stanislas, les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les immeubles de la place de la Carrière, le casier sanitaire des constructions donnant sur la place d'Alliance ou encore les très importants fonds iconographiques couvrant l'ensemble du Bien (plans, gravures, cartes postales anciennes...) ;
- aux Archives Départementales, la série C correspondant aux documents émis par les administrations provinciales avant 1790 qui comporte divers arrêts, devis ou plans datant de l'époque de l'aménagement du Bien (cotes C-178, C-179, C-180...) ;
- à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, les dossiers des 83 édifices et espaces situés dans le Bien qui sont protégés au titre des Monument Historiques (voir le tableau précédent) ;
- au Service Historique de la Défense, à Vincennes, une partie de la correspondance entre Stanislas, La Galaizière et les autorités municipales qui éclaire sur les contraintes pesant, à sa création, sur l'espace du futur Bien ;
- à la Bibliothèque nationale de France, des documents relatifs au programme des festivités pour l'inauguration de la place Royale ou des recueils d'élévations et coupes conservées au département des Cartes et Plans ;
- aux Archives Nationales, des projets d'agrandissement de la place Royale datés de 1753...

Sans véritablement avoir le statut d'archives, les fichiers-immeubles et les fiches à l'îlot réalisés à l'occasion de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy constituent toutefois une documentation importante sur l'histoire et l'architecture du Bien, à l'échelle des éléments qui le constituent (places, édifices...).

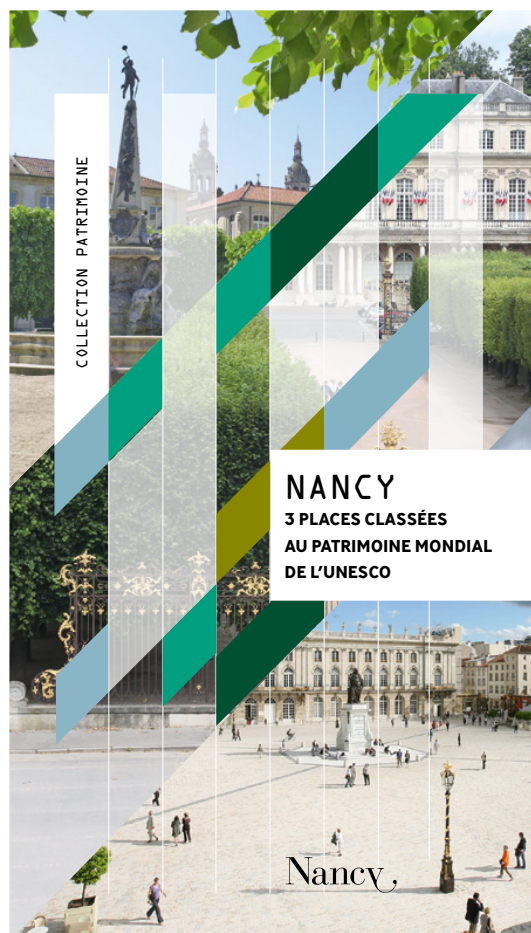
Probablement parce que la conception du Bien et sa réalisation ont été des démarches et entreprises locales, les sources permettant aujourd'hui sa compréhension sont en grande partie conservées localement, à Nancy ou sa région, et sont, de ce fait, très accessibles.

Médiation directe du Bien

La Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, gestionnaires du Bien, ont mis en place plusieurs types d'actions en vue de faire connaître et comprendre l'ensemble XVIII^e et son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial :

- actions de communication : des pages internet sur le site des collectivités, des plaquettes de présentation (par exemple un de la Collection Patrimoine éditée par la Ville) ;
- actions pédagogiques : des ateliers et des livrets sur le thème de la place Stanislas (activité par exemple proposée par les Archives municipales de Nancy) ;
- actions auprès du grand public (habitants, touristes...) : des visites du Bien virtuelles (via l'application Baludik) ou guidées (via Destination Nancy), à raison par exemple d'une visite du centre historique comprenant l'ensemble XVIII^e proposée tous les samedis en été et tous les mardis durant les vacances scolaires.

Les événements ponctuels et récurrents qui ont pour cadre le Bien, organisés en étroite collaboration avec les collectivités, tels que *Le Livre sur la place*, les *24H de Stan* (tous deux sur la place de la Carrière), les *Rendez-vous place Stanislas*, la *fête de la Saint-Nicolas* ou *Le Jardin éphémère* (place Stanislas), contribuent à une connaissance pratique et concrète de l'ensemble urbain et architectural qui fait elle-même perdurer les usages initiaux de ces places en tant que lieux de passage et de rassemblement.



Couverture de la brochure sur le Bien conçue par la Ville de Nancy

Autres outils et actions

Outre la médiation du dispositif en lui-même, les opérations didactiques et de communication ayant récemment été développées lors de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (réunions publiques, fascicules...) ont été l'occasion d'expliquer à nouveau le Bien et sa reconnaissance par l'UNESCO.

Enfin, à mi-chemin entre connaissance et médiation, les expositions *De l'Esprit des villes : Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières : 1720-1770* (qui s'est tenue en 2005 au Musée des Beaux-Arts de Nancy) et *Nancy, la ville révélée - La Renaissance d'une capitale* (présentée en 2013 au Palais du Gouvernement), et leurs catalogues, ont été à la fois des opportunités d'approfondissement et de renouvellement de la connaissance du Bien (l'une en explorant le contexte culturel et international d'aménagement des trois places ; l'autre en soulignant la singulière vocation de l'ensemble qui devait unir les deux villes de Nancy) et de véritables événements attirant les Nancéiens et les visiteurs au coeur du Bien, renouvelant les regards portés sur le programme conçu autour de la place Stanislas.

Le caractère urbain et donc très ouvert du Bien rend complexe le recensement de tous les outils et démarches participant indirectement à sa médiation mais qui peuvent avoir un véritable retentissement (films ou publications ayant pour cadre les places nancéiennes, événement médiatique se déroulant ou passant par le centre-ville de Nancy...).

DIAGNOSTIC

I- DU POINT DE VUE PATRIMONIAL

A - Conservation, protection

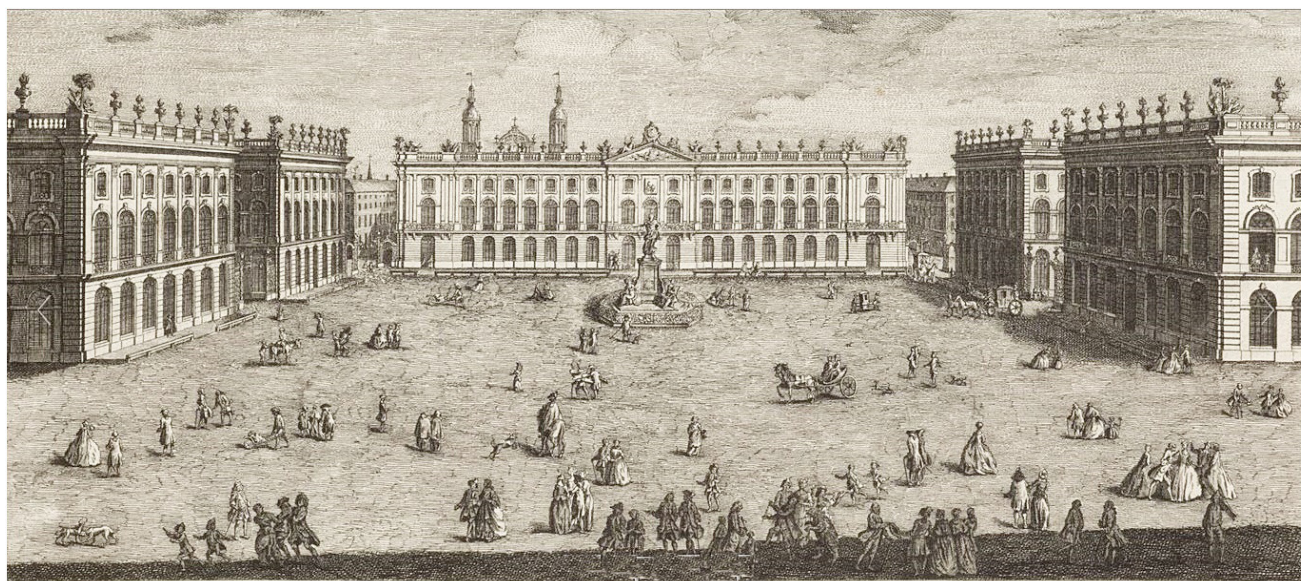
L'état des lieux, en se reportant à la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective établie en 2017 et au *Rapport périodique* soumis en 2014, a conclu à un état de conservation du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » globalement satisfaisant. Toutefois, une observation attentive des espaces, élévations, décors et plantations constituant l'ensemble urbain inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, couplée aux analyses des acteurs impliqués dans la gestion du Bien, conduisent à nuancer ce constat.

Les façades bordant les plus longs côtés de la place de la Carrière paraissent ainsi quelque peu éteintes, leur caractère remarquable affadi par des altérations diffuses : enduits globalement ternis et parfois lacunaires, contrevents disparus, éléments de modénature manquants (notamment autour des portes d'entrée)... Si cette place, comme celle d'Alliance, concentre une majorité d'édifices d'usage privé (et appartenant d'ailleurs à des propriétaires privés), la place Stanislas, considérée comme le joyau du patrimoine nancéien et dont les bâtiments sont pour beaucoup ouverts au public par la Ville de Nancy qui en est propriétaire, présente également des problématiques de conservation : désordres structuraux pour le Grand Hôtel de la Reine, nécessité de restaurer certaines parties de l'Hôtel de Ville, système hydraulique de la fontaine d'Amphitrite rongé par le chlore... A ces problèmes d'intégrité architecturale s'ajoute un patrimoine arboré vieillissant et soumis, s'agissant des arbres plantés sur le terre-plein de la Carrière, à des piétinements importants ainsi qu'à des dégradations de leurs ramures lors des événements organisés sur la place. Ces altérations sont aujourd'hui prises en charge à des degrés divers : toutes semblent identifiées par les différents acteurs intervenant sur le Bien (Ville, Métropole du Grand Nancy et Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC –) et certaines d'entre elles figurent dans le planning d'intervention 2021 de la Direction du patrimoine de la Ville soit en phase préalable d'étude/diagnostic soit en phase opérationnelle de restauration.



Vue de la partie basse d'une élévation donnant sur la place de la Carrière : enduit ternis et lacunaire, contrevents abîmés... © Google

Outre ces désordres ciblés, l'état de conservation actuel du Bien s'apprécierait de manière plus globale et pertinente à l'aune d'une définition précise de l'état originel de l'ensemble du XVIII^e siècle. Or, les vues réalisées à l'époque, telles celles du graveur Dominique Collin, (à manier toutefois avec précaution car elles peuvent relever pour partie d'une interprétation artistique) invitent à remettre en perspective des aspects du Bien aujourd'hui prégnants comme la place du végétal (avec des arbres semble-t-il beaucoup moins hauts et denses du temps de Stanislas voire inexistants s'agissant de la place d'Alliance) ou l'aménagement des sols (niveaux, délimitations des différents espaces, matériaux...). Enfin, une comparaison entre les états actuel et originel (encore une fois sous réserve d'une connaissance plus fine de ce dernier) permettrait aussi de mieux qualifier le degré d'authenticité du Bien et mesurer l'impact de l'évolution de certains usages depuis plus de 250 ans, à commencer par le développement de la circulation automobile sur la place de la Carrière, devenue à la fois un lieu de passage et de stationnement.



Gravure de Dominique Collin représentant la place Royale et l'Hôtel de Ville vus depuis la Carrière, vers 1757-60



Point de vue similaire sur l'Hôtel de Ville en 2020 : l'occupation (terrasses de cafés-restaurants) et l'aménagement (dispositifs d'éclairage par exemple) ont évolué © GRAHAL

Du point de vue réglementaire, le Bien bénéficie du dispositif de protection le plus élevé puisque son périmètre et sa zone tampon sont entièrement régis par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Révisé en 2019, celui-ci distingue pas particulièrement, dans son règlement, le Bien. Il est d'ailleurs révélateur que le règlement graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur repère l'ensemble XVIII^e uniquement comme un « *espace [...] à dominante minérale, protégé au titre des monuments historiques* ». Si les différentes pièces du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, de manière générale, prohibent, « *tout aménagement modifiant l'aspect et la lecture patrimoniale du site* » et *abordent des aspects particuliers relatifs aux terrasses, lucarnes, matériaux ou au végétal (avec des ordonnancements « à préserver, à compléter ou à renforcer »)*, une Orientation de Programmation et d'Aménagement thématique affirmerait peut-être davantage le Bien dans sa globalité et sa spécificité d'ensemble architectural, urbain et historique reconnu par l'UNESCO.

C'est la protection au titre des Monuments Historiques qui est de fait mobilisée pour encadrer les évolutions du Bien et les projets, la totalité des édifices compris dans le périmètre du Bien ainsi que les espaces publics étant classés ou inscrits. La DRAC a pris en compte l'inscription au Patrimoine mondial en appliquant pour les édifices concernés un taux rehaussé de subvention des travaux (à hauteur de 40 ou 50 % pour les éléments inscrits). Néanmoins, la disparité de cette protection (entre les niveaux inscription et classement et entre les édifices protégés en totalité ou partiellement) complexifie l'instruction des projets et ne participe pas à la perception du Bien en tant qu'ensemble. Ainsi, au terme, d'une part, d'une démarche de sensibilisation des propriétaires ainsi que, d'autre part, de campagnes de restauration améliorant l'état des parties du Bien, le nécessitant, une procédure de classement en totalité des édifices et espaces composant l'ensemble XVIII^e pourrait être envisagée.

A Nancy, le dispositif Monuments Historiques est essentiel jusque dans la définition-même du Bien. Les dizaines d'arrêtés de protection qui concernent les élévations et espaces constitutifs de l'ensemble XVIII^e caractérisent en effet incidemment le Bien et surtout ce qui constitue de fait, à défaut d'en avoir le statut, ses attributs, puisque sont aussi cités dans ces documents officiels, malheureusement souvent sans plus de détails, les éléments de décor, les sols et les plantations.

La question de la préservation du Bien révèle plusieurs besoins :

- **L'amélioration de la connaissance du Bien** (son état initial, ses attributs...) afin de mieux identifier ses altérations et orienter son évolution.
- **La planification pluriannuelle de campagnes de restauration à l'échelle du Bien** (au terme de phases d'études et de diagnostic ciblés, d'un processus de mobilisation des différents propriétaires et d'une formalisation des partenariats nécessaires à la conduite de telles actions récurrentes).
- **L'optimisation des dispositifs actuels de protection/gestion** en étudiant, par exemple, l'opportunité d'améliorer l'identification du Bien dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique) et/ou d'homogénéiser la protection au titre des Monuments Historiques sur le Bien.

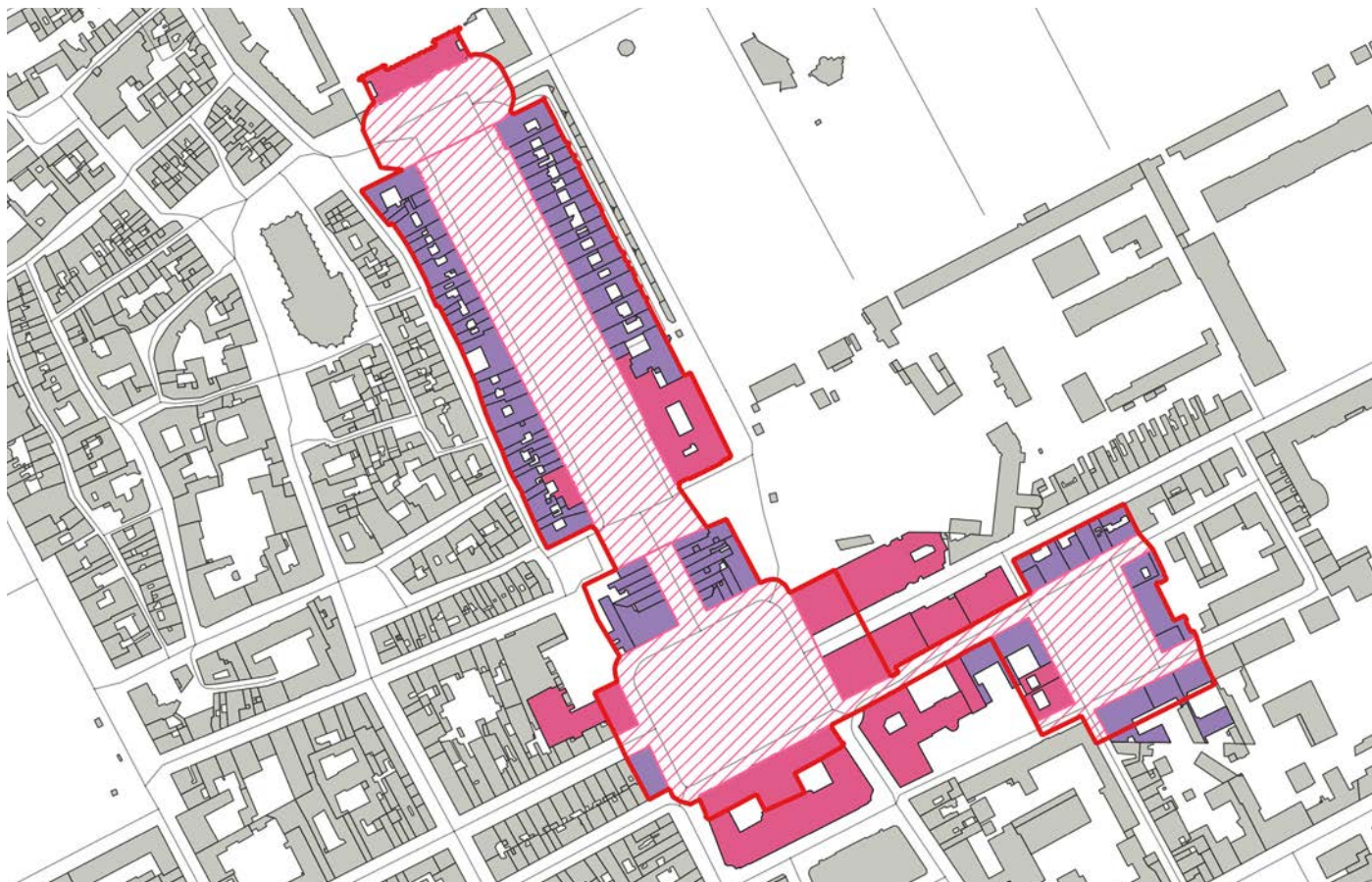
B - Mise en valeur

En dépit des nuances précédemment apportées sur le constat de bon état de conservation général du Bien, l'implication des collectivités gestionnaires dans la mise en valeur de l'ensemble XVIII^e est forte. Les contours de la domanialité publique, dont découle pour partie la répartition des rôles entre les collectivités publiques propriétaires-gestionnaires, nécessiteraient cependant d'être clarifiés.

La Métropole du Grand Nancy, qui gère l'aménagement de l'espace public compris dans le Bien, dépense environ 30 000 euros par an pour son entretien. Elle assure ainsi un balayage quotidien de la place Stanislas, la taille annuelle des arbres se trouvant sur les places de la Carrière et d'Alliance et est mobilisée pour l'installation ou la maintenance de l'éclairage, de la voirie et du réseau hydraulique.

En tant que propriétaire de nombreux bâtiments inclus dans le périmètre UNESCO (et ce depuis Stanislas), la Ville de Nancy agit régulièrement et intensivement sur le Bien. En 2005, la décision de piétoniser la place Stanislas, impliquant un vaste chantier de restauration (notamment des sols) semble avoir marqué un tournant dans la prise en charge du Bien par la collectivité. Actuellement, la Ville supervise la campagne concernant l'hémicycle entourant le palais du Gouvernement sur la place de la Carrière (opération d'environ 4 millions d'euros). Pour l'année 2021, plusieurs opérations sont envisagées par la Direction du patrimoine, en partenariat étroit avec la DRAC : diagnostics des grilles et des menuiseries sur la place Stanislas ; restaurations des façades du Grand Hôtel de la Reine et de la toiture du pavillon Jacquet ; étude des altérations affectant le système hydraulique de la fontaine d'Amphitrite... La Ville a par ailleurs coordonné pendant plus de 20 ans le délicat chantier de restauration des basses faces de la place Stanislas qui s'est achevé il y a peu : elle est non seulement intervenue en tant que maîtrise d'ouvrage sur les éléments lui appartenant mais a aussi conclu des accords avec les propriétaires privés des bâtiments bordant la rue Héré pour prendre en charge, en plus de la subvention pour le ravalement qui leur était accordée, la remise en état des balustrades, pots à feu et de certains emmarchements pour lesquels la propriété n'est pas à ce jour bien établie. La Société d'Economie Mixte *NANCY DEFI* créée par la Ville a aussi joué un rôle significatif dans cette opération en rachetant en 2020 à des propriétaires privés deux immeubles de la rue Héré qui ont ainsi pu être plus facilement intégrés dans le programme de restauration des basses faces.

35



Répartition des propriétés publiques et privées dans le Bien (délimité en rouge) et aux abords de la rue Lyautey : en aplats et hachures roses, les bâtiments et espaces publics ; en aplats violets, les bâtiments privés © GRAHAL

La mise en valeur du Bien passe aussi par la tenue d'événements soutenus ou organisés par les collectivités territoriales. La place Stanislas en accueille plusieurs tels que les projections estivales (ou « sons et lumières ») des *Rendez-vous place Stanislas* ou encore le *Jardin éphémère* qui, tous les mois de septembre, végétalise cet espace particulièrement minéral. Depuis la piétonisation de la place Stanislas, celle de la Carrière bénéficie du déport de certaines manifestations. En effet, *Le Livre sur la Place* (au mois de septembre) mais surtout les *24h de Stan*, grande course de chars bisannuelle à laquelle participe des étudiants provenant de toute la Région Grand Est, permettent à la Carrière de renouer avec l'animation et le caractère festif des joutes et tournois équestres qui y prirent place dès sa création au XVI^e siècle et qui lui valurent son nom.

Les événements organisés dans le périmètre du Bien ramènent plus généralement à ses usages, ceux-ci orientant nécessairement les modes et niveaux de sa mise en valeur. Or, les usages de l'ensemble XVIII^e sont très contrastés. Alors, qu'historiquement et spatialement, la place Stanislas est un lieu central de rassemblement à vocation commerciale (avec ses cafés, restaurants et boutiques) et éminemment publique (avec ses nombreux édifices culturels entourant l'Hôtel de Ville), les places d'Alliance et de la Carrière sont quant à elles des lieux résidentiels et privés. Si la place de la Carrière (dont on a rappelé l'origine festive), située dans le prolongement de la place Stanislas et comportant quelques bâtiments ouverts au public, s'ouvre naturellement à des animations ponctuelles, la localisation marginale de la place d'Alliance la conforte dans sa position confidentielle. Il en résulte une mise en valeur tout aussi différenciée avec une place Stanislas focalisant les attentions en raison des activités et flux qu'elle concentre du fait d'une architecture et d'une ornementation brillantes, englobantes, au service de ses usages conviviaux et de sa forte symbolique identitaire. Vient ensuite la place de la Carrière qui semble attendre qu'une manifestation d'ampleur vienne provisoirement combler son espace central (qui, tel un podium, invite pourtant bel et bien au spectacle et à la représentation) et surtout que les projets culturels autour du palais du Gouvernement, conçu initialement comme un pendant tout aussi marquant et prestigieux que l'Hôtel de Ville, aboutissent pour souligner son rôle incontournable de liaison vers la Ville Vieille et l'attractif parc de la Pépinière. Enfin, la place d'Alliance reçoit un traitement sobre, à l'image de sa nature réservée de petit îlot tranquille, en marge du centre-ville.

La valorisation du Bien par les collectivités propriétaires-gestionnaires appelle les réflexions suivantes :

- La mobilisation de tous les propriétaires du Bien apparaît comme un enjeu important pour la mise en valeur de toutes les composantes du Bien. Celle-ci implique un travail préalable d'identification fine des différents propriétaires et de leur statut (et donc de l'implication potentielle de chacun selon qu'il s'agisse d'une collectivité, d'un habitant, d'un bailleur etc). Cette mobilisation pourrait **s'appuyer sur une incitation et un accompagnement** (administratif, technique, financier...) **plus forts** des nombreux propriétaires privés.

- L'opération de restauration des basses faces de la place Stanislas est à plus d'un titre riche d'enseignements pour la mise en place du futur cadre de gestion du Bien : la polarisation autour de la place Stanislas ; les moyens que nécessite la mise en valeur d'un tel ensemble urbain, architectural et ornemental ; le rôle déterminant des propriétaires-gestionnaires publics dans la valorisation du Bien ; la nécessité de formaliser des procédures et des accords de coopération entre les différents propriétaires et intervenants...

C- Médiation culturelle et tourisme

Si des aspects précis de la connaissance du Bien pourraient être approfondis (notamment pour servir des visées patrimoniales comme sa restauration ou la préservation de son authenticité), l'état des lieux a souligné la somme de sources et ressources disponibles traitant de l'ensemble XVIII^e. Le véritable enjeu semble donc plutôt résider dans la médiation des trois places (c'est-à-dire la transmission de ce qu'elles sont et représentent) auprès des différents publics (Nancéiens et habitants de la Métropole ou plus largement de l'ancienne région Lorraine ; visiteurs ; jeunes...).

Comme dans d'autres domaines de la gestion du Bien, il apparaît clairement, au vu du recensement des différentes actions de communication et promotion qui concernent l'ensemble XVIII^e, une hiérarchie des différents espaces. S'observe ainsi, sans surprise, le tiercé suivant : largement en tête, la place Stanislas puis la place de la Carrière et enfin la place d'Alliance. Là encore, le grand chantier de restauration de l'ancienne place Royale mené en 2005 semble avoir été déterminant car il a initié un renouvellement des outils et des discours qui sont de fait restés plutôt circonscrits à la place Stanislas.

Des établissements culturels ou services municipaux et métropolitains proposent des outils de connaissance et de compréhension de l'ensemble XVIII^e comme des supports de présentation pour le jeune public, les porteurs de projets etc. Toutefois, c'est surtout la société anonyme publique locale Destination Nancy qui assume la plus large part de l'offre de découverte du Bien. Cette offre s'inscrit pleinement dans les missions de cet opérateur (financé en majorité par la Métropole et, pour le reste, par la Ville) dédié au développement de l'attractivité d'un territoire où la figure de Stanislas joue encore un puissant rôle symbolique (il suffit de compter le nombre de toponymes, commerces ou services locaux dénommés d'après « Stan » pour mesurer combien ce nom est quasiment devenu une marque ou, au minimum, une référence forte).

37



Ecran d'accueil de la balade virtuelle VisitNancy 360 dont le départ est situé place Stanislas © Destination Nancy

Véritable figure de proue et produit d'appel du territoire (qui a le fort à-propos slogan « Nancy, votre place est ici »), la place Stanislas est donc au centre de la stratégie touristique conduite par Destination Nancy, dont l'Office de Tourisme, d'ailleurs implanté sur l'ancienne place Royale, propose des activités nombreuses et diversifiées : visites guidées par des conférenciers pour des individuels regroupés ou des groupes constitués ; organisation de congrès et séminaires d'affaires incluant la découverte d'au moins une partie du Bien ; mobilisation de greeters (habitants promouvant leur ville) pour une découverte plus personnelle et insolite de la ville... Il est ainsi tout à fait révélateur que Visitnancy 360, récente application de balades virtuelles reposant sur des captations par drone de lieux emblématiques de la Métropole, qui témoigne par ailleurs d'une volonté forte de renouvellement des outils, d'adaptation aux pratiques de visite actuelles et d'ouverture au plus large public possible (alors même que l'accessibilité physique du Bien est en certains endroits compliquée par sa configuration peu propice au passage de fauteuils roulants par exemple), prenne pour point de départ la place Stanislas.

La façon dont le Bien est aujourd'hui mis à la portée des différents publics amène à formuler un constat débouchant sur des pistes de réflexion :

- **La mise en culture de l'ensemble XVIII^e** (c'est-à-dire sa présentation et sa valorisation culturelle, en un mot sa médiation) **se confond actuellement avec sa mise en tourisme** (c'est-à-dire sa promotion et son exploitation touristique) et en particulier celle de la place Stanislas.

- **Le développement d'un dispositif ambitieux de médiation et d'appropriation du patrimoine** venant compléter les outils actuels de marketing et de développement territorial **permettrait de rééquilibrer la dimension culturelle et touristique du Bien en présentant celui-ci en tant qu'objet historique et urbain cohérent**. Ce dispositif pourrait être rattaché au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur existant (avec une sorte de Maison du Patrimoine et des Projets) ou à la création d'un label Ville d'art et d'histoire (ou Pays, à l'échelle métropolitaine). Il s'agirait en tout cas de dépasser la polarité que constitue aujourd'hui la place Stanislas et de s'adresser à un public essentiel : les habitants du Bien et du territoire.

- **La confortation du Bien en tant qu'espace d'expression des cultures et des arts contemporains pourrait aussi permettre de toucher et dialoguer plus facilement avec les riverains** en affirmant l'ancrage de l'ensemble XVIII^e dans les usages et les thématiques d'aujourd'hui.

- **L'approfondissement de la connaissance des différents publics du Bien** (habitants, usagers, visiteurs...) **permettrait enfin de développer des approches culturelles plus adaptées ainsi que de créer des liens avec l'offre touristique** et ses objectifs de développement territorial (création de nouveaux produits, prolongement des séjours...).

II- DU POINT DE VUE TERRITORIAL

A - Rayonnement et attractivité

Le diagnostic a déjà relevé, à propos de la mise en tourisme du Bien, le rôle majeur assigné à la place Stanislas dans le développement territorial de Nancy et de sa métropole. Si, en raison du caractère éminemment urbain et ouvert de l'ensemble XVIIIe, il est difficile de disposer de chiffres de fréquentation touristique pertinents, les statistiques concernant le Musée des Beaux-Arts de Nancy, installé depuis 1936 dans un pavillon bordant la place Stanislas (l'ancien Collège royal de médecine) et qui a reçu en 2018 près de 109 000 visiteurs, ou l'événement annuel Jardin Éphémère qui les meilleures années totalise environ 700 000 promeneurs (en 2016, 2018), donnent une fourchette indicative. Le fort pouvoir d'attraction de l'ancienne place Royale est d'ailleurs confirmé par une étude de l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) menée en 2018 qui montre que la place Stanislas est la première raison de séjour pour la clientèle des établissements hôteliers nancéiens et leur principale source de satisfaction (l'ensemble XVIIIe associé à l'architecture et au patrimoine communal en général est cité par les sondés en quatrième position). Plusieurs acteurs impliqués dans la gestion du Bien avertissent toutefois sur l'effet préjudiciable d'une telle polarisation. A trop éclipser les autres richesses culturelles du territoire (les architectures Art Nouveau puis Art Déco, le passé industriel, les paysages, le thermalisme...), le rôle incitatif de la place Stanislas en tant que porte d'entrée de la ville et de la métropole s'avère finalement limité en n'engageant pas les visiteurs à s'éloigner de l'hypercentre et donc à prolonger leurs séjours.

39

NANCY - PRESSE ET PHOTO
NANCY PATRIMOINE - 3



Nancy

➡ Patrimoine UNESCO ⬅

Cet ensemble constitue le cœur de l'agglomération, cœur historique et lieu de rendez-vous pour les habitants et pour les touristes.

Cet ensemble classé au Patrimoine de l'Humanité par l'Unesco en 1983 fait la fierté des nancéiens et l'admiration des visiteurs. Beaucoup plus qu'un simple décor, la « Place Stan » un magnifique espace de vie !

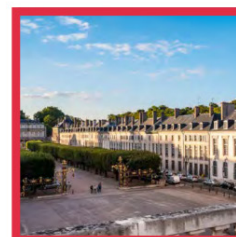
L'ensemble architectural XVIII^e siècle nancéen est composé de 4 éléments :

- la place Stanislas, inégalable, restaurée et piétonne depuis 2005
- la place d'Alliance, bordée de demeures privées et sa magnifique fontaine
- la place de la Carrière, ancienne et vaste place d'exercices équestres
- l'arc de triomphe dit arc Héré, magnifiant les vertus de Louis XV, roi de France et gendre de Stanislas, dernier duc de Lorraine.

Chaque espace, unique par son architecture, son échelle, son usage et par les symboles qu'il véhicule, distille une ambiance particulière. Les places Stanislas et de la Carrière accueillent des événements régulièrement :

Place Stanislas : « Rendez-vous place Stanislas », projection d'images, durant les 3 mois d'été ; le Jardin Éphémère en octobre ; le rendez vous de Saint Nicolas entre novembre et janvier. Le défilé des Fêtes de Saint Nicolas s'y termine.

Place de la Carrière : Le salon Le Livre sur la place en septembre, les 24H de Stan, course (folle) des étudiants, le village de la marmaille avec ses manèges et sa grande roue pour les Fêtes de Saint-Nicolas,...



CONTACT : info@destination-nancy.com

Extrait du dossier de presse de l'Office de Tourisme métropolitain évoquant le Bien,
13 janvier 2020 © Destination Nancy

L'étude de l'agence SCALEN précise par ailleurs la portée du rayonnement nancéen et, par conséquent du Bien qui contribue largement à son attractivité. Sur les 3,2 millions de visiteurs (touristes et excursionnistes confondus) accueillis par la Métropole du Grand Nancy en 2018, 79 % proviennent de France dont une grande majorité (68 %) du Grand Est. Nancy et sa périphérie apparaissent donc comme un territoire à rayonnement national (fait relativement récent puisqu'il y a encore quelques décennies la Lorraine, alors très industrialisée, n'était pas perçue comme une destination touristique contrairement à l'Alsace voisine) et régional. Reste à amplifier sa dimension internationale, en confortant son statut auprès des visiteurs allemands, belges, néerlandais et luxembourgeois mais aussi plus lointains, ce à quoi la reconnaissance de l'UNESCO peut contribuer à condition de travailler l'appropriation du discours autour de l'inscription du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy ».

Outre le tourisme et ses retombées, l'ensemble XVIII^e contribue significativement à un autre aspect économique du territoire. La place Stanislas, qui se distingue depuis l'origine des autres espaces du périmètre UNESCO par la présence de lieux conviviaux (cafés, boutiques), est aujourd'hui le cœur d'une zone tampon, et plus largement d'un centre-ville, concentrant de très nombreux locaux commerciaux : restaurants, enseignes pour l'habillement et les cosmétiques, produits de bouche, cabinets d'avocats, professionnels de santé ou encore agences immobilières. Des cinq grandes zones d'activités à dominante marchande que compte la Métropole du Grand Nancy, celle du centre-ville nancéen occupe le premier rang en termes de flux et d'importance des échanges.

Le maintien d'une activité commerciale intense et répondant aux normes autant qu'aux attentes actuelles dans un espace aussi patrimonialisé que le Bien induit nécessairement des problématiques particulières. Ainsi, dans l'ensemble XVIII^e mais aussi sa zone tampon qui comprend des bâtiments anciens et densément implantés, la vétusté et l'exiguïté des locaux commerciaux génère un phénomène de vacance potentiellement dommageable pour la mise en valeur du Bien. La Ville de Nancy, en lien avec la stratégie de développement territorial portée par la Métropole, pallie ce risque avec la mise en place de plusieurs dispositifs : Société d'Economie Mixte visant le maintien d'une activité économique en centre-ville (précédemment évoquée pour son implication dans la restauration des basses faces de la place Stanislas) par l'acquisition et la réhabilitation de rez-de-chaussée et étages pouvant à terme de nouveau accueillir des boutiques ; taxe sur les friches commerciales (à partir de deux années d'inoccupation) ; agent dédié au développement du centre-ville qui a notamment pour missions de promouvoir les atouts de cette centralité urbaine, économique et patrimoniale et d'accompagner les porteurs de projet. Cependant, à l'heure où les pratiques commerciales connaissent des mutations importantes (comme l'essor des circuits-courts et du commerce en ligne multipliant les points de collecte et de retrait), il apparaît nécessaire de renforcer l'adéquation entre les problématiques économiques et patrimoniales afin de trouver des solutions satisfaisantes et limiter l'impact des unes sur les autres (gestion responsable du « dernier kilomètre » lors des livraisons par le développement des mobilités douces dans le Bien ; clarification et simplification des procédures de travaux pour les porteurs de projets passant notamment par une sensibilisation plus forte et didactique aux droits et devoirs relatifs à l'exercice d'une activité dans un cadre protégé...).

L'indéniable attraction exercée par le Bien à l'échelle du territoire communal et métropolitain soulève les enjeux suivants :

- **Amplifier la redistribution des flux de visiteurs depuis la place Stanislas vers les autres parties du Bien et surtout les autres points d'intérêt du territoire.**
- **Développer l'envergure internationale de l'ensemble XVIII^e.**
- **Intégrer davantage dans l'approche patrimoniale du Bien (aménagement, valorisation...) sa dimension économique.**

B - Transition écologique

L'ensemble conçu par Stanislas, composé de places, rues, monuments, édifices publics, immeubles, sols en partie pavés, grilles, fontaines et autres groupes sculptés (complétés au fil du temps par des alignements d'arbres et des dispositifs d'éclairage) est un véritable objet urbain, parfois même qualifié de ville à part entière autant en référence à la diversité des fonctions qu'elle abrite (administrative, commerciale, culturelle, résidentielle...) qu'à son rôle crucial de connecteur entre la Ville Vieille et la Ville Neuve. Le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » est d'ailleurs resté une centralité importante à l'échelle communale comme métropolitaine en tant que point incontournable de passage, de rencontres et d'accroche économique et surtout en tant que polarité culturelle. Aussi cette singulière et authentique création de l'Ancien Régime et des Lumières est bel et bien concernée par tous les enjeux liés au développement durable qui questionnent et réinventent les ensembles urbains au XXI^e siècle : adaptation au changement climatique, utilisation raisonnée des ressources, mieux vivre-ensemble, économie circulaire...

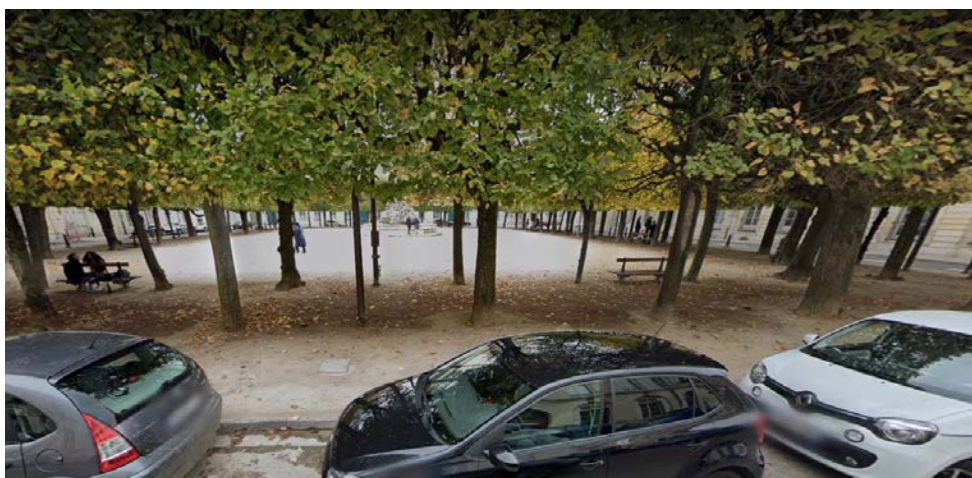


Gravures de Dominique Collin représentant la place de la Carrière vue depuis le palais du Gouvernement et la place d'Alliance vue depuis l'actuelle rue Lyautey, vers 1757-60





Points de vue similaires en 2020 qui permettent de mesurer l'évolution en termes d'occupation de l'espace public (notamment le stationnement) et de végétalisation © Google

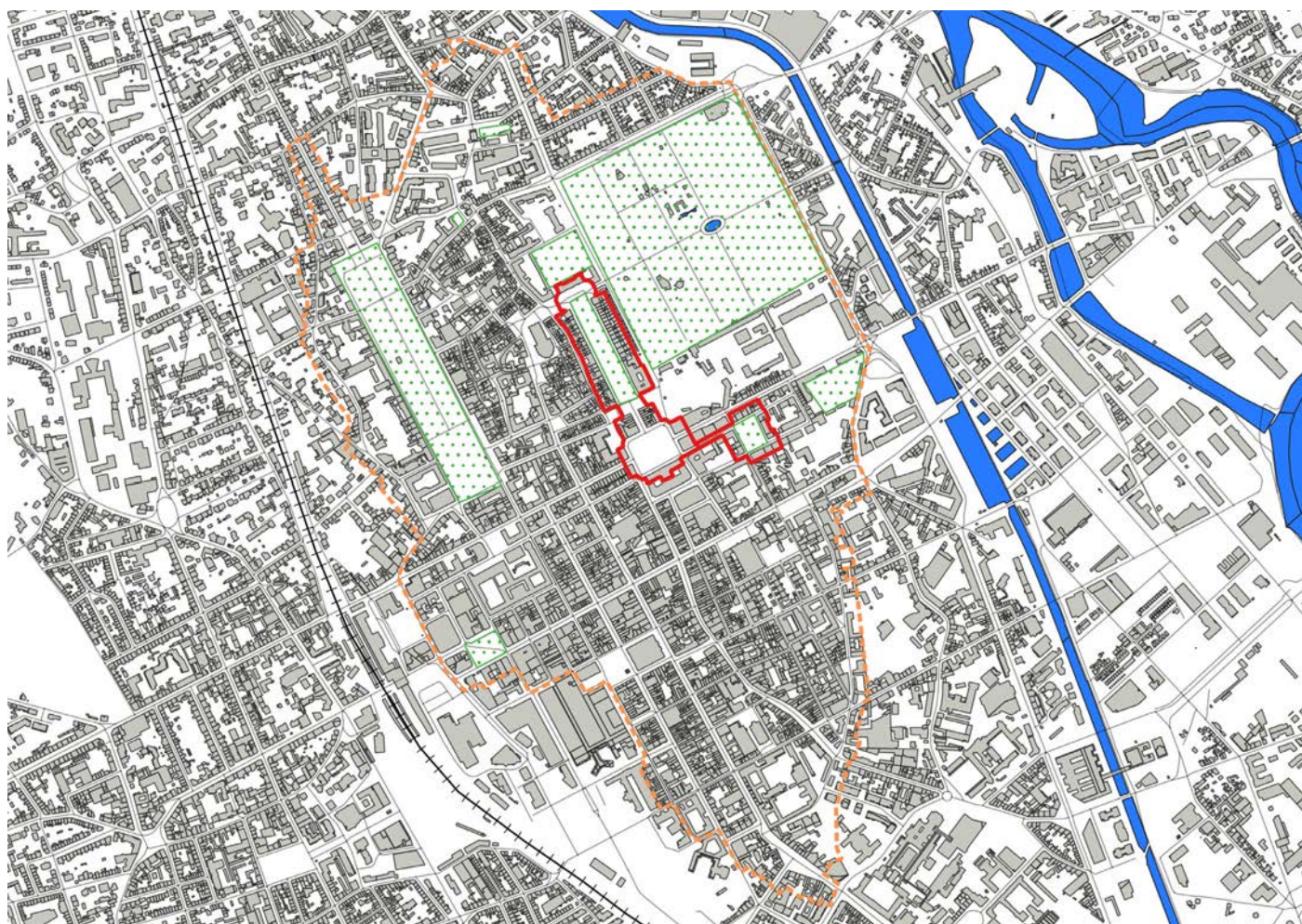


42

La Ville de Nancy est justement engagée depuis la nouvelle mandature élue en 2020 dans une démarche de transition écologique qui se traduit pour l'instant essentiellement par la volonté d'intensifier l'usage de modes de déplacement peu ou pas polluants et énergivores. La Métropole du Grand Nancy établit parallèlement son nouveau plan de mobilités. En raison de sa nature attractive et de son rôle de liaison urbaine, le Bien est au cœur de ces réflexions : il est ainsi prévu qu'au Nord et au Sud de la place Stanislas, piétonisée depuis 2005, la Grande Rue jusqu'à la porte de la Craffe et la rue commerçante des Dominicains jusqu'au bout de son prolongement (la rue du Pont-Mouja) soient rendues praticables uniquement par les piétons et autres moyens de locomotion non motorisés. Dans cette future disposition, la place de la Carrière pourrait, à terme, retrouver son caractère originel de promenade si, en lien avec la réouverture du musée Lorrain installé dans l'ancien palais des Ducs de Lorraine ainsi que la rénovation du palais du Gouvernement et de son jardin qui pourrait communiquer avec le parc de la Pépinière, l'on parvient à juguler le stationnement et le trafic automobile (la place étant pour l'instant l'unique accès au parking Vaudémont qui constitue, jusqu'à sa prochaine transformation en jardin, un point d'accès important au cœur de Nancy). En revanche, la place d'Alliance, qui borde un itinéraire Est-Ouest majeur, reste à ce jour à l'écart de ces hypothétiques transformations.

Dans une ville réputée et vécue comme minérale (à l'exception de quelques oasis telles que la Pépinière), la présence du végétal est importante car perçue comme participant à l'amélioration du cadre de vie. Elle est même cruciale à l'heure où des épisodes météorologiques extrêmes s'installent de plus en plus souvent dans la durée en questionnant à chaque fois avec plus d'acuité la question de la résilience climatique des ensembles urbains occidentaux.

S'agissant du Bien, la place du végétal suscite pour l'instant plus d'interrogations que de projets étayés. En effet, si les alignements de tilleuls des places de la Carrière et d'Alliance, taillés de manière à former de hauts et épais rideaux, font aujourd'hui partie intégrante de l'ensemble XVIIIe au point qu'ils sont repérés sur un plan patrimonial (protection au titre des Monuments Historiques, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), on ne peut manquer de questionner leur véritable adéquation avec le caractère historique et authentique des espaces sur lesquels ils sont implantés.



43

Repérage des principaux espaces végétalisés et accessibles au public (points verts) présents dans le Bien (délimité en rouge) et sa zone tampon (délimitée en pointillés orange) © GRAHAL

Si, par exemple, le passage d'arbres en pots (figurés sur des gravures anciennes qu'il faut toutefois observer avec quelques réserves) à des plantations en pleine terre pour la place de la Carrière n'est pas nécessairement impactant, le rideau de tilleul de la place d'Alliance fait quant à lui ostensiblement obstruction au dialogue entre l'architecture régulière des immeubles mitoyens et le propos symbolique tenu par la fontaine occupant l'espace central. L'état sanitaire de ce patrimoine arboré, qu'il faudrait diagnostiquer avec précision mais qui est au minimum vieillissant, et la perspective d'ici quelques années de son renouvellement pourraient ainsi constituer une opportunité de redéfinir la place du végétal sur ces places, à la fois selon une approche patrimoniale (quel mode de taille pour mettre en valeur l'architecture du Bien ? quelle ampleur pour préserver les vues ?) mais aussi environnementale (quelles essences seraient les plus adaptées aux contraintes climatiques ? quelle implantation et quel entretien rendraient les meilleurs services écologiques ?). Reste la place Stanislas, dépourvue depuis l'origine de toute présence végétale mais sur laquelle le déploiement annuel d'un *Jardin Ephémère*, qui rencontre un succès indéniable, exprime peut-être une attente voire un besoin de rendre cet espace, hautement patrimonial et voué aux loisirs, plus hospitalier.

Le processus en cours d'adaptation du territoire aux défis environnementaux et sociaux touche le Bien sous deux angles, chacun à des stades différents de réflexion ou de mise en œuvre :
- Le développement des mobilités douces, qui peut s'appuyer sur l'exemple réussi de la place Stanislas, quoiqu'il soit spécifique :
celle-ci n'accueillant en effet pour ainsi dire pas d'habitants, cette transformation très localisée participa autant à la mise en valeur patrimoniale qu'économique du Bien en proposant un site plus apaisé ; une opération similaire pour les places de la Carrière et d'Alliance, largement résidentielles, serait plus délicate pour un bilan sans doute plus nuancé sauf à profiter de l'occasion pour y développer de nouvelles activités. Ainsi, comme souvent s'agissant du Bien nancéien, la différenciation marquée des usages entre ses différentes composantes est déterminante et requiert donc des réponses particulières.

Par ailleurs l'expérience de la place Stanislas montre que ce développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture nécessite aussi, outre une transformation drastique des plans de circulation et des usages, une adaptation non négligeable de l'espace, notamment pour accueillir le stationnement/la circulation des vélos (installation d'une signalisation et de mobilier urbain adéquats par exemple). Adaptation qui reste à faire sur la place Stanislas et qui devra s'accorder à la valeur patrimoniale des lieux.

- La place du végétal au cœur d'un site architectural protégé, thématique pour laquelle la conciliation entre enjeu environnemental et patrimonial sera non seulement impérative mais sans doute très profitable en ce qu'elle peut potentiellement aboutir à une revalorisation à la fois plus authentique et actuelle du Bien.

C- Gouvernance et coordination

Dans le fascicule *Gérer le Patrimoine mondial culturel* publié en 2014, l'UNESCO choisit la définition suivante du terme gestion : « *utilisation judicieuse de moyens pour parvenir à une fin* ». Or, si l'état des lieux du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy », se référant au *Rapport périodique* soumis en 2014, évoque l'existence d'un système de gestion dénommé Comité directeur, il s'avère dans les faits qu'il n'existe à ce jour pas de réel processus organisé, global, collectif et constant visant à protéger les valeurs de l'ensemble XVIII^e et à en améliorer « *les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques* ».

Les acteurs les plus anciennement impliqués dans la gestion du Bien ont toutefois évoqué l'existence, entre 1996 et 2014 environ, d'un « groupe patrimoine » constitué par des agents de la Ville de Nancy, de la DRAC ou encore des universitaires qui était un organe de présentation et de discussion des projets de la Ville en matière de restauration et valorisation patrimoniales. Il a pu, de fait, joué le rôle d'instance de gouvernance du Bien, notamment au moment des grands chantiers de restauration qui ont eu lieu au début des années 2000 (qui ont particulièrement concerné la place Stanislas). D'autres instances existent depuis peu : la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, instance de suivi du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, pourrait avoir une légitimité et une expertise certaines pour piloter la gestion patrimoniale du Bien lorsque son renouvellement et son installation auront été opérés en septembre 2021 ; un groupe de suivi du patrimoine s'est constitué depuis l'élection de la nouvelle municipalité au sein des services de la Ville pour mieux partager les informations et les projets mais il n'a pas pour vocation de réunir les autres acteurs de la gestion du Bien et ne paraît donc pas adéquat.

45



Statue de Stanislas sur la place éponyme,
figure tutélaire de l'ensemble XVIII^e
© Wikipedia

Aussi, l'on peut qualifier les modalités actuelles de gestion du Bien de spontanées. Toutes les thématiques inhérentes à la conservation et à la transmission d'un tel ensemble patrimonial et urbain sont certes prises en charge (mise en valeur, protection, urbanisme, économie...) mais leur mise en œuvre relève davantage d'habitudes de travail et d'une « volonté de bien faire » entre différents services et partenaires que d'une stratégie prédéfinie, assortie d'échéances, d'instances de pilotage ainsi que d'indicateurs de suivi.

Depuis 1983 et l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial (procédure alors portée par l'Etat français et le Ministère de la Culture, comme on le constate du reste souvent pour ces candidatures UNESCO « anciennes »), c'est à la Ville de Nancy que revient l'essentiel de la gestion de l'ensemble XVIIIe. Depuis le don consenti par Stanislas à la municipalité en 1759, la commune est en effet propriétaire de nombreux espaces et bâtiments. En outre, si la Métropole du Grand Nancy a les compétences Urbanisme, Attractivité, Tourisme, Mobilités-Circulation, Voirie-Espaces publics, la Ville est chargée de l'application concrète des différents règlements et le Maire exerce le pouvoir de police administrative qui cadre les usages en vigueur sur le Bien ce qui érige, de fait, Nancy en principal acteur de la gestion de l'ensemble XVIIIe. A ses côtés, la Métropole agit soit en tant que renfort sur les thématiques d'entretien et de mise en valeur soit en tant que référent pour les questions de développement économique. Enfin, la DRAC intervient sur tous les projets impliquant la conservation et l'intégrité du Bien aux titres du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et de la protection Monument Historique.

La mise en place d'un système de gestion devra intégrer les éléments suivants afin d'être pérenne et efficace :

- **Des acteurs identifiés de manière exhaustive et représentés** par des référents afin de faciliter les démarches de concertation et de coopération.
- **Une dimension participative forte pour agréger des acteurs pour l'instant peu voire pas impliqués dans la gestion effective du Bien** : les propriétaires privés et les commerçants à l'échelle du Bien mais aussi les habitants à l'échelle communale et métropolitaine. Ainsi, il conviendrait donc soit d'ouvrir plus largement les instances existantes qui pourrait être amenées à devenir l'organe de gouvernance du Bien (comme la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable) soit d'en créer une incluant d'emblée cette sphère privée (comme une structure associative).
- **Une formalisation plus claire et forte des partenariats** entre la Ville, la Métropole, les services de l'Etat, les propriétaires privés... **afin d'instituer, au-delà des habitudes de travail, un cadre reposant sur une planification et une évaluation communes des actions mais aussi sur un même niveau de compréhension et d'appropriation des valeurs et concepts de l'UNESCO par des acteurs formés** à ces sujets.
- **Un resserrement des liens entre les collectivités gestionnaires et la DRAC** qui, via le correspondant UNESCO et le Préfet de Région, constitue autant un référent qu'un relais incontournable auprès de l'Etat partie et des instances de l'UNESCO (Comité du Patrimoine mondial, ICOMOS).

III- DU POINT DE VUE DES OBJECTIFS DE L'UNESCO

A - Patrimoine mondial

La principale visée de la gestion d'un Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial est la pérennisation et la transmission de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Telle qu'elle fut réécrite en 2017, la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle des « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » met particulièrement en avant deux caractéristiques du Bien : sa qualité d'ensemble composite et la manière dont il incarne l'esprit munificient des Lumières.

Plusieurs points précédents du diagnostic permettent de mesurer la prise en compte effective de ces deux fondamentaux. On a ainsi pu constater que les différentes composantes que sont l'architecture, les espaces publics, les monuments, les ornements et les plantations font l'objet d'une attention régulière de la part des gestionnaires (entretien, études, restauration...). La notion d'ensemble est partiellement traitée, se superposant strictement à l'appellation elle-même du Bien, puisque ce sont bel et bien les trois places qui concentrent l'essentiel de cette attention avec une focalisation forte sur la place Stanislas et les éléments qui la constituent, au détriment d'autres parties du Bien comme la rue Lyautey ou d'attributs précis tels que la statuaire et les modénatures de la place de la Carrière qui nécessiteraient une remise en valeur. Quant au mouvement social et culturel des Lumières qui a présidé à la conception de l'ensemble XVIII^e, il est toujours, d'une certaine manière, à l'œuvre dans la volonté de la Ville de Nancy et de la Métropole de présenter le Bien comme un joyau du territoire, certes éblouissant et précieux, mais pas moins ouvert à tous et particulièrement aux habitants qui, grâce à d'importants investissements publics, y trouvent des services essentiels (culturels, administratifs) ainsi que des activités conviviales (commerces, animations et événements).

47



Plaque évoquant l'inscription au Patrimoine mondial apposée sur une façade de la rue Lyautey © GRAHAL

Le maintien et la diffusion de la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un Bien repose sur la conscience aigüe, localement, de la reconnaissance internationale induite par l'inscription au Patrimoine mondial. L'inscription concernant toujours un Bien dans sa globalité, c'est donc ici l'intégralité du périmètre englobant les trois places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance qui doit en l'occurrence être considérée de manière égale et unanime par la population, les gestionnaires et les visiteurs. Or, la focalisation autour de la place Stanislas, portée par l'évidence de sa valeur artistique et architecturale, témoigne d'un rapport aux différentes parties du Bien nancéien très contrasté. L'intérêt relatif suscité par la place d'Alliance permet même d'aller plus loin en questionnant la connaissance pratique de ce qu'est le Bien. En effet, située en marge de la grande perspective créée entre le palais du Gouvernement et l'Hôtel de Ville (et au-delà entre la Ville Vieille et le Ville Neuve), elle est loin d'être systématiquement visitée lors des différents itinéraires de découverte de la ville proposés aux touristes d'affaires, de loisirs ou même au grand public habitant le territoire. Si la documentation culturelle ou touristique la cite bien comme une composante de l'ensemble XVIII^e reconnu par l'UNESCO, il semble qu'une médiation plus poussée soit nécessaire pour appréhender le lien historique, urbain et architectural qui unit cet espace discret aux ors de la place Stanislas ou à la théâtralité de la place de la Carrière. Par ailleurs, le constat de la difficile perception de l'unité du Bien lorsque l'on parcourt son périmètre est partagé par beaucoup d'acteurs de sa gestion qui plaident pour une mise en cohérence renforcée des différentes composantes. Celle-ci pourrait passer par la mise en place d'une signalétique (physique ou dématérialisée) plus marquante, englobante et démonstrative, à l'image de l'ambition qui a porté la conception de l'ensemble XVIII^e. Il pourrait aussi s'agir d'annoncer plus clairement et surtout, au-delà du recours réducteur à l'image de la place Stanislas, la présence sur le territoire d'un ensemble urbain monumental des Lumières inscrit au Patrimoine mondial par des moyens aussi simples mais efficaces que des panneaux placés aux entrées de la ville.

Cette perception partielle du Bien témoigne enfin d'une prise en compte incomplète de ce qu'implique l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. A nouveau, l'évidente valeur patrimoniale de la place Stanislas, couplée à une candidature ancienne et à l'origine peu portée localement, ont sans doute contribué à une vision ainsi qu'à une gestion de l'ensemble XVIII^e centrée sur sa conservation matérielle (urbaine, architecturale et ornementale) et son ancrage nancéien (en particulier avec l'exaltation de la figure de Stanislas). Pourtant, la portée d'une telle reconnaissance s'étend bien au-delà du champ, certes déjà large et majeur, du patrimoine (identité, mémoire, transmission...) : elle touche également les notions de développement social et local ou encore de mise en relation avec d'autres expressions culturelles et territoires. Des notions d'autant plus importantes qu'elles croisent, on l'a vu dans le cadre de ce diagnostic, des enjeux actuels et locaux forts.

L'écho que trouve actuellement le concept de Patrimoine mondial dans la gestion actuelle du Bien nancéien amène à formuler les remarques suivantes :

*- **La Valeur Universelle Exceptionnelle est dans l'ensemble bien préservée mais il manque des outils pour en garantir à la fois une transmission et un suivi efficaces** : inventaire des attributs, supports et actions de sensibilisation à ce qu'est le Patrimoine mondial et ce qu'implique cette reconnaissance, définition d'indicateurs pour évaluer l'évolution du Bien dans ses différentes thématiques de gestion et ses diverses composantes...*

*- **Une prise en compte plus complète de l'inscription du Bien sur la Liste du Patrimoine mondial permettrait de : rééquilibrer la valorisation et, de fait, la perception de l'ensemble XVIII^e en en soulignant sa globalité autant que sa diversité ; conforter des stratégies locales (autour du vivre-ensemble, du développement durable...) en s'appuyant sur toutes les valeurs portées par le Patrimoine mondial.***

B - Paix et développement

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix [...] pour ces motifs, les États signataires de cette Convention [...] décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples ». Cet extrait de la *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (adoptée en 1945) démontre que l'UNESCO est fondée sur les valeurs de paix et de développement. Rapportées à la notion de patrimoine et aux Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (qui découle elle-même d'une convention-phare de l'UNESCO) ces valeurs sont particulièrement significatives : elles rejoignent à la fois les enjeux dont on investit traditionnellement le patrimoine (en tant qu'élément fédérateur et ancrage pour des réflexions prospectives) et les objectifs de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy pour l'avenir du territoire.

Ainsi, les projets des collectivités visant le développement des mobilités douces dans le centre-ville de Nancy (dont il a été question plus haut dans ce diagnostic) illustrent bien les convergences existant de fait entre les politiques locales et les valeurs de l'UNESCO. En effet, faire évoluer les modes de déplacement vers des pratiques moins polluantes s'inscrit non seulement dans l'objectif de développement durable promu par l'Organisation des Nations Unies mais, en impliquant l'instauration de nouveaux rapports à l'espace urbain (plus partagés et apaisés avec le développement des transports collectifs, du vélo, de la marche à pied) et de nouveaux usages (avec des déplacements effectués dans une autre temporalité et procurant d'autres sensations qu'en voiture), cette politique entend aussi participer au mieux vivre-ensemble et à l'amélioration du cadre de vie.

Comme cela a été pointé précédemment, la gestion-même du Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » pourrait également contribuer activement à cet objectif d'harmonie et d'implication de la population si elle était davantage concertée qu'elle ne l'est actuellement. Une participation organisée et significative des habitants, commerçants et usagers en tant que parties prenantes de l'ensemble XVIII^e constituerait sans doute une démonstration concrète de la manière dont les citoyens peuvent influencer directement dans les prises de décision politique.

49

La mise en parallèle des valeurs de l'UNESCO avec les ambitions des collectivités gestionnaires du Bien permettent de parvenir aux conclusions suivantes :

- **Un rapprochement est possible, et même déjà dans les faits opéré, entre ce qui peut apparaître de prime abord comme des idéaux (valeurs de l'UNESCO) et des préoccupations pragmatiques locales (politiques mises en œuvre ou projetées par les collectivités gestionnaires).**

- **Le développement durable, dans toutes ses dimensions (sociale, environnementale, économique...) est complètement intégré aux politiques, stratégies et projets locaux, y compris ceux concernant directement le Bien.**

- **La dimension sociale du développement durable (qui rejoint la valeur de paix portée par l'UNESCO) pourrait être davantage travaillée dans le cadre d'une future gestion plus participative, ou en tout cas plus ouverte et concertée, du Bien (par exemple grâce à l'élargissement d'un organe comme le comité de pilotage ou création d'une nouvelle structure de gouvernance sur le modèle associatif).**

C - Coopération

Par définition internationale, la Liste du Patrimoine mondial réunit des Biens aussi exceptionnels que différents qui, du fait de leur inscription, sont ainsi reliés. Cette reconnaissance de l'UNESCO représente donc pour chaque Bien une possibilité d'opérer des rapprochements typologiques, formels et conceptuels avec des réalisations humaines parfois très éloignées culturellement, historiquement et géographiquement.

Près de 40 ans après son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, le Bien « places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy » ne semble pas, en dépit d'une célébration de son trentième anniversaire en 2013 qui a donné lieu à des expositions et autres évocations de Biens français et internationaux reconnus par l'UNESCO, avoir encore véritablement saisi cette opportunité de tisser des liens avec d'autres Biens du Patrimoine mondial. Rien que sur la base du seul critère typologique, des rapprochements permettant des partenariats scientifiques ou des partages d'expérience autour de la gestion (par exemple sur les questions d'urbanisme, de mise en valeur) pourraient être profitables avec des Biens tels que « Piazza del Duomo à Pise » (inscription en 1987), « Le Kremlin et la place Rouge, Moscou » (inscription en 1990), « La Grand-Place de Bruxelles » (inscription en 1998) ou encore « Place São Francisco dans la ville de São Cristóvão » (inscription en 2010).

50



La Grand Place de Bruxelles, avec son Hôtel de Ville et sa vocation à rassembler les habitants lors de grands événements, présente des similitudes intéressantes avec le Bien nancéien © Wikipedia



L'ensemble urbain comprenant cette partie de la Grande Ile de Strasbourg est, au sein de la Région Grand Est, à rapprocher de la ville XVIII^e de Nancy © Wikipedia

A une échelle plus locale, la mise en réseau du Bien nancéien reste aussi largement à faire. Au niveau national, outre une participation peut-être plus forte au sein de l'Association des Biens Français Patrimoine Mondial, l'ensemble XVIII^e pourrait nouer des liens avec d'autres places royales voire contribuer à la fédération de ces sites présentés comme typiques de l'art français.

Au niveau régional, un renforcement des échanges avec les autres Bien situés dans le Grand Est, notamment sous l'égide de la DRAC qui anime ce réseau, serait un atout, particulièrement pour renforcer l'image de destination culturelle de qualité que développe le territoire. Enfin, la mise en lien d'autres sites et monuments conçus ou aménagés pour Stanislas par Héré et les artisans lorrains présents sur le chantier nancéien (folies disparues du parc du château de Lunéville, château détruit de Chanteheux, église Notre-Dame-de Bonsecours de Nancy, pavillon royal démantelé de Commercy...) pourrait ouvrir d'autres perspectives d'étude, de valorisation et de découverte du territoire mais aussi du Bien.

La manière dont est actuellement mis en réseau le Bien révèle de nombreuses potentialités à développer :

- Localement, la constitution d'un réseau autour des sites portant l'empreinte de Stanislas pourrait être un atout dans la stratégie de développement culturel, touristique, social et économique du territoire et permettrait de sortir le Bien de l'isolement dans lequel son caractère exceptionnel le place trop souvent.

Un rapprochement avec les autres Biens inscrits au Patrimoine mondial de la Région Grand Est serait aussi judicieux afin de profiter du retour d'expérience de chacun sur leurs stratégies visant à intégrer les enjeux et valeurs de l'UNESCO.

- Au niveau national, l'Association des Biens Français Patrimoine Mondial constitue un support et un relais à davantage mobiliser.

- Une dimension internationale reste à donner aux « Places Stanislas, d'Alliance et de la Carrière à Nancy », en particulier grâce à des partenariats, profitables dans toutes les thématiques de gestion, avec d'autres Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.

51

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE GESTION DU BIEN RELEVÉS DANS LE DIAGNOSTIC

PATRIMOINE

- Renforcer la connaissance fine du Bien
- Optimiser les dispositifs de protection (homogénéisation de la protection Monument Historique, distinction plus forte du Bien dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
- Planifier les campagnes de restauration
- Impliquer et accompagner davantage les propriétaires privés
- Accentuer l'approche culturelle du Bien
- Approfondir la connaissance des publics et de leurs attentes
 - S'adresser à tous les publics

UNESCO

- Améliorer la transmission de la Valeur Universelle Exceptionnelle
- Poursuivre le rééquilibrage de la valorisation du Bien afin d'améliorer sa perception en tant qu'ensemble
- Conforter et amplifier les stratégies autour du développement durable dont fait l'objet le Bien
- Constituer un réseau de sites et de partenaires autour du Bien
 - Développer l'envergure internationale du Bien

BIEN

TERRITOIRE

- Amplifier la redistribution des flux depuis la place Stanislas
- Intégrer davantage la dimension économique du Bien dans les différentes stratégies dont il fait l'objet
- Accompagner le développement des mobilités douces
 - Engager une réflexion sur la place et le traitement du végétal dans le Bien
- Identifier tous les acteurs de la gestion et les intégrer à un système participatif/concerté de gouvernance du Bien
 - Formaliser et cadrer les relations entre les acteurs (planification, évaluation, formation)

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

Ouvrages, articles

BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, hôtel de ville », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France*. Nancy et Lorraine méridionale, 164^e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 143-148.

BOUVET Mireille-Bénédicte, « Nancy, place d'Alliance », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France*. Nancy et Lorraine méridionale, 164^e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 159-164.

BRADEL Vincent, *De la place royale à l'espace public. Quel devenir pour les espaces publics nés du siècle des Lumières ?*, Nancy, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, 2007.

CAFFIER Michel, *Place Stanislas : Nancy, trois siècles d'histoire*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005.

CAILLAULT Pierre-Yves, « Nancy, le sol de la place Royale. Un aménagement plusieurs fois renouvelé », in : *Société française d'archéologie, Congrès Archéologique de France*. Nancy et Lorraine méridionale, 164^e session, 2006, Paris, Picard, 2008, p. 165-174.

CHOAY Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, 2007.

INRAP, « Sous les pas de Stanislas, archéologie d'une place. Nancy XVI^e – XVIII^e siècle », in : hors-série de la *Gazette lorraine*, Nancy, 2005.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Nancy : la ville de Stanislas*, Nancy, Edition Serpenoise, 1994.

MICHEL Jean-Bertrand et HIERONIM Listowski, *Les Places dans la ville : lecture d'un espace public*, Paris, Dunod, 1984.

PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, 1995.

PFISTER Christian, « La démolition du Louvre de Boffrand et la Vieille-Intendance », in : *Bulletin mensuel de la Société historique lorraine et du Musée lorrain*, 1909, p. 191-209.

PICARD Claudie, *Nancy baroque : l'ornementation des trois places*, Thionville, G. Klopp, 2005.

TAVENAU René, *Histoire de Nancy*, Toulouse, 1978.

ZIEGLER Hendrik, « L'Invention des places royales » in *La Place Vendôme. Art, pouvoir et fortune*, Paris, 2002.

De l'Esprit des villes : Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières : 1720-1770, [exposition] Musée des Beaux-Arts de Nancy, 7 mai-22 août 2005, Versailles, Art Lys, 2005.

« Deuxième centenaire de la Place Royale de Nancy 1752-1952 », supplément du *Pays lorrain*, n°1, 1952.

Nancy, la ville révélée. La Renaissance d'une capitale, [exposition] Palais du Gouvernement 2013, Villers-Lès-Nancy, Editions de la Gazette Lorraine, 2013.

Documents de référence

ADUAN, *Livre blanc coeur d'agglomération - Métropole du Grand Nancy*, 2016.

AGAPE, AGURAM et SCALEN, *Trajectoires du sillon lorrain, éléments de réflexion pour un projet stratégique*, 2020.

ARCHIVES MUNICIPALES DE NANCY, *Place Royale-place Stanislas* (livret pédagogique).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Atlas des Biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial*, 2015 (actualisation).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*, 1945 (adoption).

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Gérer le Patrimoine mondial culturel*, 2014.

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, 2019 (actualisation).

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY, *Patrimoine mondial : Nancy*, Nancy, 1999.

DESTINATION NANCY, *Démarche d'attractivité et de marketing territorial du Grand Nancy*, 2019.

DESTINATION NANCY, *Dossier de presse*, 2018-19.

DESTINATION NANCY, Office de Tourisme -dossier de presse, 2020.

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, *Charte de l'aménagement des espaces publics*, 2020.

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, *Stratégie métropolitaine de développement commercial*, 2019 (actualisation).

SCALEN, *Observatoire du tourisme et de l'hébergement touristique – bilan de l'activité touristique dans la métropole du Grand Nancy*, 2018.

VILLE DE NANCY, *Nancy, 3 Places classées au patrimoine mondial de l'UNESCO*, Collection patrimoine.

VILLE DE NANCY, *Création d'une structure patrimoniale de portage foncier*, 2016.

VILLE DE NANCY, *Guide pratique des terrasses et étalages*.

Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle rétrospective, 2017.

Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel : Fêtes de Saint-Nicolas.

Plan local d'urbanisme de Nancy.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PADD, diagnostic).

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Nancy, 2019.

Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Meurthe et Mosellan, 2013.

